



Bulletin WRM 253

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales
Novembre / Décembre 2020

Forêts : crime, pouvoir et impunité



Notre Opinion : Désigner les crimes (et les criminels) pour ce qu'ils sont.....	2
Légal mais corrompu.....	4
L'exploitation sexuelle et la violence contre les femmes à la base du modèle de la plantation industrielle.....	7
Le vol organisé de terres pour les plantations industrielles d'arbres au Brésil : le cas d'AMCEL.....	11
Indonésie : derrière le slogan « créer des emplois », une légalisation des crimes.....	18
Loi, criminalité et déforestation dans la campagne thaïlandaise.....	24
RSPO : sous-traiter la réglementation environnementale aux entreprises et à l'industrie de l'huile de palme.....	27

RECOMMANDATIONS

Tribunal des peuples africains contre les sociétés de plantations industrielles.....	33
2020 : Une année de résistance et de défi.....	33
Une explication des nouveaux marchés financiers sur la destruction de la nature.....	33

Ce bulletin contient des articles écrits par les organisations et les personnes suivantes : The Corner House, UK; militantes en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Cameroun; membre de la Commission pastorale foncière (CPT) à Amapá, Brésil; six militants femmes et hommes de l'Indonésie; Land Watch Thai, Thaïlande; Dr Bernice Maxton-Lee; et membres du secrétariat international du WRM.

Forêts : crime, pouvoir et impunité

Notre Opinion :

Désigner les crimes (et les criminels) pour ce qu'ils sont



Illustration: Brian Stauffer, Human Rights Watch

Qu'est-ce qu'un *crime* ? Selon le dictionnaire, un *crime* est « un acte illégal pour lequel quelqu'un peut être puni par le gouvernement ». Mais alors, qu'est-ce qui est considéré comme « un acte illégal » ? Et qui décide ?

Ce qui est considéré comme un *crime* renvoie toujours à ce qui ne compte pas comme un *crime*. Et vice versa.

De nombreuses tactiques et stratégies sont employées pour imposer le contrôle de la terre et les activités d'extraction dans les forêts. Elles sont aussi nombreuses que les moyens utilisés pour déposséder les communautés paysannes et les peuples autochtones de leurs territoires, de leurs moyens de subsistance et de leurs cultures communautaires. La plupart de ces tactiques et stratégies sont *des actes criminels*. Pourtant, dans la perception du public (et des agences d'exécution), ils sont considérés comme *non criminels* ou légitimes, justifiés par des discours sur le « développement national », la « création d'emplois », le « développement à faible émission de carbone », le « progrès », etc.

Le précédent numéro du bulletin du WRM (1) s'était intéressé à ce qu'on appelle à tort le développement, et avait mis en garde contre les stratégies utilisées par les acteurs qui en font la promotion pour prendre le contrôle des territoires. Ce bulletin se concentre sur un autre aspect de cette situation.

Considérer que les actions et les décisions particulières des entreprises, des banques multilatérales et des agences gouvernementales ne sont pas des *crimes* va de pair avec la *criminalisation* de la plupart des oppositions et des résistances sur le terrain. Celui qui décide de ce qui doit être considéré comme *criminel* et de ce qui ne l'est pas est étroitement lié au pouvoir.

En ce sens, l'économie capitaliste est basée sur l'oppression structurellement raciste et violente des travailleurs, des femmes, des paysans et des populations forestières des pays du Sud. Cette oppression (et ses auteurs) est cependant perçue par la plupart des tribunaux et des discours dominants comme légitimes ou *non criminels*. Un article de ce bulletin

montre comment les violences et les abus à l'encontre des femmes sont inséparables du modèle de la plantation industrielle et sont à la base de la façon dont les entreprises génèrent des profits. Ces abus restent largement invisibles pour les consommateurs et les investisseurs, ce qui permet aux auteurs de commettre leurs *crimes* impunément et garde intact le modèle de la plantation coloniale violente.

Des actes *criminels* sont commis en permanence par des acteurs publics ou privés dans le monde entier sous des formes très diverses et dans différentes couches de la société. Un autre article de ce bulletin révèle combien de pratiques parfaitement légales, mais corrompues sont courantes au sein des gouvernements et des entreprises, et passent même souvent pour une « bonne gouvernance » ou sont la mission déclarée des organismes publics.

L'Indonésie en offre un parfait exemple. La mise en œuvre de la politique économique néolibérale à la fin des années 1960 a été menée par un groupe d'économistes indonésiens qui ont étudié à l'Université de Californie à Berkeley. Un économiste de ce groupe, surnommé la Mafia de Berkeley, s'est vanté d'avoir présenté un « livre de recettes » au président Soeharto. Le « succès » de la violence anti-gauche soutenue par les États-Unis qui a poussé le public à accepter l'imposition d'un régime néolibéral de droite, a transformé le livre de recettes de la mafia en une méthode transférable. Cinq ans seulement après l'arrivée de Soeharto à la présidence, des graffitis sont apparus au Chili avant le coup d'État soutenu par les États-Unis qui a renversé le socialiste Salvador Allende. Le graffiti disait « Jakarta arrive ». (2) Il semble maintenant que Jokowi, l'actuel président de l'Indonésie, ait rouvert le livre de recettes de la mafia de Berkeley avec la controversée loi « omnibus ». Un article de ce bulletin analyse cette loi et fait entendre les voix de six militants de différentes îles qui résistent à ce « livre de recettes » depuis des décennies.

Le Brésil offre un autre exemple dans lequel l'accaparement des terres fait partie – et a toujours fait partie – d'un solide système de *criminalité* organisée. Dans ce pays, le mot *grilagem* est utilisé pour désigner la création illégale de titres de propriété pour les terres publiques, leur donnant une apparence légale. Il s'agit d'une pratique *criminelle* qui a commencé à l'époque coloniale avec le vol des terres des peuples autochtones et qui continue d'être largement utilisée par le grand capital. Un entretien avec un membre de la Commission pastorale de la terre (CPT, pour son acronyme portugais) s'intéresse aux tactiques utilisées par la société Amapá Celulos e (AMCEL), qui est l'une des rares grandes entreprises de plantation d'arbres en Amazonie. Les plantations d'eucalyptus certifiées FSC d'AMCEL produisent et exportent des copeaux de bois pour l'industrie de la pâte à papier et pour la production d'énergie, entre autres, à destination du Danemark.

Un autre article de ce bulletin met en lumière les actes *criminels* légalisés qui se produisent en Thaïlande, où la prééminence politique de l'armée et les propres tendances autoritaires de l'État décident de ce qui doit ou ne doit pas être considéré comme un *crime*. L'article montre divers cas où la loi a été utilisée pour *criminaliser* la résistance des communautés forestières thaïlandaises contre l'accaparement des terres ces dernières années. L'article met en lumière les dures conséquences pour les militants communautaires lorsque la résistance est *criminalisée* dans le but de protéger les intérêts du grand capital et d'une élite politique.

Mais d'autres acteurs de la société ont également une influence sur ce qui est considéré comme un *crime* et ce qui passe pour une pratique légitime. Les programmes de certification en offrent un exemple. Un article du bulletin montre comment le label RSPO, qui délivre à des plantations industrielles de palmiers à huile des certificats garantissant des normes de « durabilité », est géré par les mêmes producteurs que ceux qui sont ensuite jugés par elle. Par ailleurs, la légitimité de l'État à établir des lois est affaiblie par l'argument selon lequel le

marché devrait fixer et arbitrer les normes de « durabilité ». Cela légitime les plantations en monoculture, dont la gestion implique trop souvent toute une succession de *crimes*.

Ce que les gens appellent des « violations des droits des personnes », par exemple, sont souvent purement et simplement des *crimes*. De même, la plupart de ce qu'on appelle les « impacts différenciés » que les femmes doivent subir en raison de l'imposition de plantations industrielles ou d'autres industries extractives devraient être dénoncés pour ce qu'ils sont : des *crimes*.

Il est temps de désigner les *crimes* et les *criminels* pour ce qu'ils sont.

(1) Bulletin WRM 252, Les banques de développement financent la spoliation et l'exploitation, novembre 2020, <https://wrm.org.uy/fr/bulletins/numero-252/>

(2) Lausan, Jakarta is returning: The 'neoliberal cookbook' that guides Indonesia's Omnibus Law, 2020, <https://lausan.hk/2020/jakarta-is-returning-omnibus-bills/>

Légal mais corrompu



La criminalité est généralement décrite comme la face sombre de la société – un monde souterrain peuplé de personnes en marge qui vivent pour enfreindre les règles. Ce scénario a clairement un attrait pour ceux dont les intérêts résident dans le fait que le courant dominant est considéré comme « honnête », « légitime » et « respectable ». En réalité, cependant, la ligne de démarcation entre « les citoyens honorables et le pénitencier » (comme l'a dit la révolutionnaire allemande Rosa Luxemburg) (1) est bien mince, et ce depuis longtemps. En effet, on peut dire que les entreprises capitalistes traditionnelles ne prospèrent que parce que leurs particulières de pillage, de vol, de fraude et de tricherie ont reçu la bénédiction de la « légalité » alors que d'autres formes, similaires en substance, ont été jugées « illégales ».

La corruption en offre un parfait exemple.

Certains aspects de la corruption ont été criminalisés. La corruption des fonctionnaires est désormais universellement interdite, même dans des pays comme l'Allemagne, où la corruption d'agents étrangers (par opposition à allemands) était légale jusqu'à il y a vingt ans. Les pots-de-vin ne sont également plus déductibles d'impôt en Belgique, au Danemark, en France, au Japon, au Canada, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis, une pratique également légale jusqu'au milieu des années 1990. La fraude, l'extorsion et le blanchiment d'argent sont illégaux dans toutes les

juridictions, bien qu'aucune banque américaine n'ait jamais été poursuivie pour le crime de blanchiment d'argent.

Mais la corruption, le blanchiment d'argent et la fraude ne sont pas l'alpha et l'oméga de la corruption. En effet, une vision étroitement focalisée sur ces crimes (aussi vitale soit-elle pour enquêter sur eux et engager des poursuites) cache de nombreuses pratiques parfaitement légales que le grand public considère souvent à juste titre comme corrompues. On pourrait entre autres citer : les accords de faveur qui permettent aux entreprises de payer un impôt minimal ; le népotisme ; la façon dont on a fermé les yeux à l'époque coloniale sur un accaparement des terres qui a constitué de nos jours le fondement de nombreuses grandes entreprises opérant dans les forêts ; l'utilisation des forces militaires pour « protéger » les investissements privés tout en portant atteinte à la vie et aux moyens de subsistance des citoyens ; l'immunité effective de poursuites accordée aux entreprises « trop importantes pour être condamnées » ; la tolérance officielle vis-à-vis des conflits d'intérêts ; la volonté délibérée des avocats d'entreprise d'exploiter les failles de la loi pour contourner les règles et réglementations ; la privatisation de l'élaboration des politiques par le biais du lobbying d'intérêts particuliers et de dons politiques.

Prenez par exemple le flot constant de chefs d'industrie, d'anciens ministres et de représentants du gouvernement qui font constamment des allées et venues (tout à fait légalement) entre le monde de la politique et celui des affaires. Prenez les comités de régulation bancaire dont les membres du conseil d'administration sont (tout à fait légalement) à la tête des banques mêmes qu'ils sont censés contrôler. Prenez l'élaboration des politiques intéressées qui, par le biais de la privatisation, de l'externalisation et des partenariats public-privé, a transformé la fourniture de services publics en programmes d'enrichissement rapide garantis par l'État qui transfèrent des milliards de dollars d'argent public entre les mains des investisseurs privés et des financiers. Ou prenez encore les institutions de développement et les banques des pays du Nord qui, avec leur aide financière, exercent une pression sur les responsables gouvernementaux des pays du Sud pour qu'ils mettent en place les politiques néolibérales qui profiteront aux entreprises des pays du Nord.

Beaucoup de ces pratiques parfaitement légales mais néanmoins corrompues sont courantes au sein du gouvernement et des entreprises : pire, de telles pratiques passent souvent pour une « bonne gouvernance ». Certaines peuvent même être considérées comme des obligations liées à la fonction ; et beaucoup – la privatisation, par exemple – sont la mission déclarée d'organismes publics. Une telle normalisation de la corruption n'est pas nouvelle, mais elle est aujourd'hui suffisamment répandue pour que Bruce Buchan, éminent spécialiste de la corruption, qualifie notre ère actuelle d'« âge d'or de la corruption ». (2)

Ce n'est pas seulement que la loi, pour reprendre la métaphore de Jonathan Swift, satiriste anglo-irlandais du XVIII^e siècle, a été conçue comme une toile d'araignée qui attrape « les petites mouches mais laisse passer les frelons et les guêpes », bien que cela soit certainement vrai. Ni que la loi est appliquée de façon inéquitable, bien que, encore une fois, cela soit sans aucun doute vrai – trois grèves et vous allez en prison si vous êtes pauvre et noir ; pas de peine de prison si vous êtes banquier. La décadence est plus profonde : les politiques et les lois mêmes qui servent ouvertement à combattre la corruption sont désormais elles-mêmes un bouclier pour les corrompus.

Prenons la définition de la corruption employée par la Banque mondiale, à savoir « l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel » – une définition qui a servi de modèle à de nombreuses lois et réglementations « anti-corruption ». La corruption est présentée comme une pathologie exclusivement du secteur public : « l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel ». La corruption du secteur privé est donc commodément exclue des sanctions légales. La définition rend ainsi « non corrompue » (et légale) toute une gamme de formes corrompues d'exercice du pouvoir – depuis des dons politiques par des entreprises jusqu'à l'influence qu'elles exercent via les nombreux réseaux sociaux de l'élite qui relie les conseils d'administration des entreprises au gouvernement.

L'accent mis sur « l'enrichissement » *personnel* obtenu par des « titulaires de charge » *individuels* occulte également les formes de corruption institutionnalisées qui visent à promouvoir les intérêts de groupes ou de classes sans aucune récompense directe ou autre pour un « titulaire de charge » particulier. Un fonctionnaire qui prend une part d'un contrat du secteur public tombe sous le coup de cette définition. Mais un politicien qui utilise les paiements illégaux de gouvernements étrangers pour financer une campagne électorale mais ne fait aucun gain financier personnel échappe à la définition.

La fétichisation de la corruption du secteur public a une utilité stratégique supplémentaire. En ignorant commodément les collusions entre « public » et « privé » qui rendent possibles la plupart des cas de corruption, il présente le « public » (interprété comme « l'État » ou la « bureaucratie pléthorique » ou « les régulateurs ») comme une main tendue en permanence, et le « privé » (interprété comme « le secteur privé ») comme sa victime, corrompue uniquement parce qu'elle est contrainte de verser des pots-de-vin pour faire son travail (aucune mention ici du rôle que joue le secteur privé principalement occidental, principalement multinational, pour faciliter le blanchiment des produits de la corruption).

Les politiques de lutte contre la corruption peuvent ainsi être facilement mises à contribution (ce qui est le cas) pour faire reculer l'État, privatiser les actifs de l'État et donner au secteur privé un plus grand pouvoir dans la prise de décision, apparemment au nom de la protection des intérêts privés contre des fonctionnaires avaricieux et cupides qui, autrement, mettraient des barrières transactionnelles sur la voie des entreprises. Ceci ne permet pas de bannir la corruption, mais plutôt de rendre acceptables et normaux certains intérêts corrompus dans le cadre de la prise de décision gouvernementale.

Cela ne devrait pas surprendre. Car, malgré la rhétorique selon laquelle « public » et « privé » sont des sphères distinctes qui doivent être maintenues séparées, l'intrication des deux rend une telle séparation impossible. En effet, une séparation complète rendrait, comme le souligne l'universitaire Peter Bratsis, « impossible [...] la politique telle que nous la connaissons ».

La question est de savoir *qui* décide et *comment* ce mélange agit ou n'agit pas pour le bien commun, ce qui suppose un processus par lequel la société de la pluralité (avec tous ses divers groupes) (plutôt que la seule Banque) peut délibérer sur ce qui constitue réellement le bien commun. Mais c'est précisément ce processus qui a été rongé par la corruption, sans parler de la myriade d'autres formes d'oppression enracinées dans une histoire de colonialisme, de racisme et de patriarcat, qui excluent de nombreux groupes de la société de ces débats. Car le fil conducteur qui relie toutes les formes de corruption – des pots-de-vin jusqu'aux allers-retours entre la politique et les affaires – c'est la confiscation ou le contournement des formes démocratiques de délibération.

Une telle confiscation n'est pas un effet secondaire indésirable du capitalisme : elle est au cœur de son fonctionnement. En effet, les intrications entre la corruption et le capital sont telles que contester la corruption, c'est remettre en question le capitalisme moderne. Il sera certainement essentiel de le reconnaître et de prendre au sérieux ses implications si l'on veut voir émerger des stratégies et des alliances qui permettent de déterminer l'utilisation future des forêts à travers une politique démocratique partant de la base, ancrée dans le respect des biens communs, plutôt que dans l'intérêt étroit de la politique ou du profit financier.

Nick Hildyard
The Corner House, Royaume-Uni

(1) Rosa Luxemburg, *The Russian Revolution*, Chapter 7, *The Struggle Against Corruption*,

<https://www.marxists.org/archive/luxemburg/1918/russian-revolution/ch07.htm>

(2) Buchan, B. (2016) 'Our Golden Age of Corruption'. *Arena*. Consultable sur : <http://arena.org.au/our-golden-age-of-corruption-by-bruce-buchan/>

(3) Swift, J. (1707) *A Critical Essay upon the Faculties of the Mind*. Consultable sur : https://www.uni-muenster.de/imperia/md/content/englischesseminar/swift/critical_essay_typeset_ic.pdf

(4) World Bank (1997) *Helping Countries Combat Corruption: The Role of the World Bank*. Banque mondiale : Washington DC. Consultable sur : <http://www1.worldbank.org/publicsector/anticorrupt/corruptn/corrptn.pdf>

L'exploitation sexuelle et la violence contre les femmes à la base du modèle de la plantation industrielle



Ph: AP News

Les colonisateurs européens se sont appuyés sur les plantations en monoculture à grande échelle pour imposer leur domination sur les peuples et les territoires du Sud. Le modèle de plantation qu'ils ont imposé, consistant à planter une seule espèce, généralement sur les terres les plus fertiles et les plus plates et dotées d'un approvisionnement en eau suffisant, est encore celui qui est appliqué aujourd'hui. Cette mainmise sur de vastes superficies de terres et la spoliation des populations locales ont été (et sont toujours) maintenues en place par l'oppression. Les relations de pouvoir inégales sont généralement discriminatoires à l'égard des peuples autochtones et des communautés traditionnelles, et en particulier des femmes.

La violence inhérente au modèle de la plantation coloniale n'épargne pas les systèmes de reproduction de la vie. C'est-à-dire, entre autres, les systèmes d'organisation collective, la

souveraineté alimentaire, les soins communautaires, la diversité culturelle et linguistique et les connaissances ancestrales. Les composantes de ces systèmes de reproduction qui ne peuvent être commercialisées sont généralement rendues invisibles. Elles ne sont donc pas reconnues comme un travail. Les tâches associées reposent généralement sur les épaules des femmes. Ainsi, la violence des sociétés de plantations cible également les femmes, dans leur rôle de pilier de la cohésion communautaire. L'oppression patriarcale est inséparable du modèle de la plantation industrielle, un modèle qui reste à la base de la manière dont les entreprises de plantations génèrent des profits. (1)

Des femmes confrontées aux plantations industrielles de palmiers à huile qui sont gérées par la société luxembourgeoise et belge SOCFIN en Sierra Leone ont confié au WRM que :

« L'entreprise profite du travail des femmes de bien des façons [...] Une fois que l'entreprise s'est emparé des terres, les femmes n'ont la plupart du temps d'autre choix que de travailler pour cette entreprise. Parce qu'elles ne peuvent pas retourner dans leurs fermes et reprendre leurs activités normales ; elles ne peuvent pas défendre leur famille ; elles ne peuvent pas s'occuper de leurs enfants ; elles ne peuvent même pas prendre soin d'elles-mêmes ou mettre de la nourriture sur la table. Elles ne peuvent pas produire de la nourriture comme c'était le cas auparavant pour leur propre usage, et doivent donc maintenant l'acheter sur les marchés. Elles n'ont d'autre choix que de chercher un emploi dans ces plantations, au sein de cette entreprise.

Et elles ne sont pas bien payées. Les entreprises savent très bien que les femmes n'ont pas d'autre alternative, alors elles décident du montant de leur salaire, et même de la manière de les traiter. Chaque jour, les femmes doivent parcourir de longues distances à pied pour aller à leur travail puis revenir chez elles, en marchant très longtemps, ce qui les expose à la violence.

Leurs enfants, pour la plupart, tournent mal. Car si vous ne pouvez pas vous occuper de vos enfants – en particulier des filles – au moment où elles ont le plus besoin de vous, elles accepteront tout ce qu'un homme peut leur donner pour survivre. Les difficultés sont donc très nombreuses. »

Des femmes confrontées à la société d'huile de palme PalmCI en Côte d'Ivoire, ont également déclaré au WRM :

« Les entreprises d'huile de palme surexploitent les femmes. Je peux vous assurer que les femmes leur sont très utiles ; ce sont des travailleuses exceptionnelles pour les entreprises. Elles récoltent les noix de palme toute la journée sans se reposer, jour après jour pendant des années.

Lorsque les Malaisiens visitent les plantations, ces femmes doivent se cacher et éviter d'être vues par eux. Pourquoi doit-on les cacher si le travail qu'elles font est légal ? D'autres femmes sont obligées de couvrir la bouche de leur bébé avec leur main pour étouffer leurs cris et éviter d'être détectées. Les entreprises surexploitent les femmes pour générer des profits. C'est ce qui se passe. »

Par ailleurs, d'autres femmes qui s'opposent à la société Socapalm, une entreprise camerounaise qui fait également partie du groupe Socfin, ont expliqué au WRM :

« Des femmes de différents villages de la région doivent marcher de longues distances pour venir sur cette toute petite parcelle de terre. C'est le seul endroit que nous avons pu trouver pour installer nos petites parcelles de jardin potager. Regardez, les pommes de terre sont très petites. La plantation de palmiers à huile est juste là, trop proche. Rien ne pousse bien parce que les plantations sont juste là. Comme vous pouvez le voir, c'est la seule terre qu'il [nous] reste. Vous pouvez voir à quel point nous souffrons. Ce petit champ ne peut pas produire assez pour nos familles. La terre produit très peu parce que nous devons planter sur la même parcelle chaque année. Nous manquons de terres pour produire notre nourriture. Socapalm a pris nos terres. Socapalm a tout pris. »

Une fois que les entreprises ont mis en place et exploitent leurs plantations industrielles, les violences sexuelles et l'oppression envers les femmes et les filles augmentent considérablement. Viol, maltraitance physique et psychologique, harcèlement, persécution, travail en échange de relations sexuelles, passages à tabac, intimidation, grossesses violées, présence de gardes armés dans et autour des maisons des habitants et dans les communautés, faibles salaires, conditions déplorables et longues journées de travail, travail non rémunéré, utilisation constante de produits toxiques sans protection, impacts sur la santé reproductive et sexuelle des femmes, perte d'accès à la terre, à l'eau, aux moyens d'existence et de subsistance des femmes – ce qui se traduit par un travail domestique et communautaire plus dur, plus intense et plus long – ne sont que quelques-uns des impacts des plantations industrielles qui ne sont souvent pas nommés mais simplement appelés « impacts différenciés ». (2)

Les auteurs de ces violations horribles et constantes, commises contre le corps, la vie et l'esprit des femmes, restent presque toujours impunis.

Des femmes de la Sierra Leone ont ajouté :

« Les violences contre les femmes se poursuivent sans réelle intervention de nos autorités locales ou de la police. Si vous êtes contre l'entreprise, personne ne vous écouterait. »

Des femmes ont été arrêtées. Elles ont été agressées et battues – pour des crimes que la plupart d'entre elles nient avoir commis – et ont été emmenées à la police pour qu'elles soient inculpées. Personne ne semble se soucier de ce qui nous arrive. Personne ne veut savoir ou prendre des mesures contre les auteurs de ces crimes. Nous sommes confrontées à de nombreuses difficultés avec ces plantations. Parfois, il y a des accidents. Si vous êtes blessée dans votre travail, ou si vous êtes confrontée à un autre problème, vous serez licenciée sans même qu'on envisage de s'occuper de vous. Vous vous retrouverez à dépenser jusqu'à votre dernier centime.

Dans l'état actuel des choses, la communauté elle-même respecte actuellement un couvre-feu. Car après minuit, vous ne verrez plus aucune femme à l'extérieur. Tout le monde sait qu'il est plus sûr pour vous de rester à l'intérieur.

Et pour couronner le tout, il y a cette peur qui s'est répandue parmi nous, depuis le dernier incident au cours duquel nous avons perdu deux membres de notre communauté. Cela a été très brutal. Quand la police et l'armée sont arrivées, cela a été très brutal. Ils ont procédé à de nombreuses arrestations forcées, moi y compris. J'ai été arrêtée très tard dans la nuit. Je dormais, ma porte a été ouverte de force et on m'a fait sortir, on m'a battue et on m'a emmenée en détention. »

À ce sujet, les femmes de Côte d'Ivoire ont également déclaré :

« Les femmes sont victimes d'abus physiques et d'autres formes de maltraitance. Les femmes sont battues et injustement accusées pour l'utiliser comme un prétexte pour leur demander des faveurs. Il y a aussi des abus sexuels mais ceux-ci sont passés sous silence. On leur dit : « Je t'ai vue dans notre plantation voler des fruits... Si tu t'occupes de moi, je m'occuperai de toi », leur dit-on. Ce qui signifie que « je te laisserai partir avec les noix de palme si tu as des relations sexuelles avec moi ». Ces abus sont en effet de plus en plus fréquents car les plantations sont toujours là et les violeurs sont toujours là aussi.

Les auteurs sont-ils punis ? Vous plaisantez, qui les punirait ? Ils prétendront que vous êtes entrée dans une propriété privée et que vous méritez ce qui vous est arrivé. Ils vous demanderont si vous avez le « bras long » comme on dit ici, si vous avez une personne puissante dans votre famille ou si vous connaissez un membre influent du gouvernement qui peut soutenir votre plainte. Personne n'a été puni pour ces crimes, malgré les bras cassés et les enfants et femmes traumatisés. Ces crimes restent impunis parce que c'est la loi du plus fort. »

Il est également dans l'intérêt des entreprises et de leurs bailleurs de fonds (banques régionales et de développement des pays du Nord, Banque mondiale, consultants financiers, etc.) que la domination d'un modèle patriarcal, en particulier la violence et les abus contre les femmes qui fait partie intégrante de ce modèle de plantation, reste invisible pour les consommateurs, et donc sans conséquences pour ceux qui commettent ces actes violents.

Pourtant, contre toute attente, les femmes sont à l'avant-garde de la résistance et de la défense de la vie.

Les femmes de la Sierra Leone nous ont déclaré :

« Nous avons fait de notre mieux au fil des ans pour organiser des manifestations ; nous sommes passées d'une communauté à l'autre, pour sensibiliser d'autres femmes dans différentes communautés et les inciter à ne pas céder à des accords conclus en notre nom. Nous avons demandé à être associées tous les aspects des accords fonciers dans notre communauté. Nous avons fait en sorte de rappeler à nos autorités que nous ne voulons rien de la Socfin. Nous voulons récupérer nos terres ! »

Dans ce contexte, le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Alliance informelle contre les plantations industrielles de palmiers à huile s'est réunie pour dénoncer les violences et les abus sexuels auxquels sont confrontées dans leur vie quotidienne des milliers de femmes qui vivent dans et autour des plantations industrielles de palmiers à huile, en particulier dans les pays d'Afrique occidentale et centrale. Cette vidéo vise à exprimer notre solidarité avec toutes les femmes qui s'organisent pour résister à ces plantations et qui sont se retrouvent seules face à ces violences et ces abus passés sous silence.

Vous pouvez voir la vidéo en anglais, en français, en espagnol ou en portugais ici :

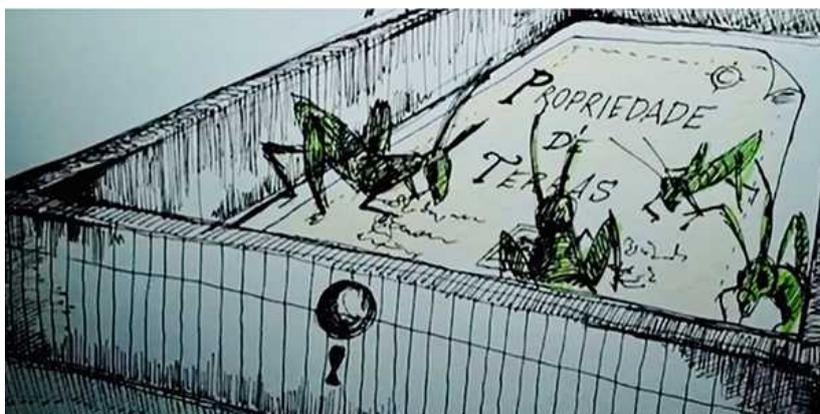
<https://wrm.org.uy/fr/videos/video-les-violences-et-les-abus-sexuels-doivent-cesser-dans-les-plantations-de-palmiers-a-huile/>

**** Tous les noms pour cet article ont été omis pour des raisons de sécurité.**

(1) Plantation patriarchy and structural violence: Women workers in Sri Lanka, file:///Users/Usuario/Downloads/Metis_193809.pdf

(2) Bulletin WRM 236, « Femmes et plantations : quand la violence devient invisible », 2018, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/notre-opinion/femmes-et-plantations-quand-la-violence-devient-invisible/>
Briser le silence : harcèlement, violences sexuelles et abus à l'encontre des femmes dans et autour des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/briser-le-silence-harcelement-violences-sexuelles-et-abus-a-lencontre-des-femmes-a-linterieur-et-autour-des-plantations-industrielles-de-palmiers-a-huile-et-dheveas/>

Le vol organisé de terres pour les plantations industrielles d'arbres au Brésil : le cas d'AMCEL



Le terme « grilagem » vient de l'action consistant à provoquer le vieillissement forcé du papier. De fausses écritures sont placées dans une boîte avec des cadenas, de sorte que les documents jaunissent (à cause des excréments d'insectes) et sont rongés, ce qui leur donne un aspect ancien et, par conséquent, plus crédible.
 Illustration : Unisinosedible appearance.

La régularisation territoriale représente une des prétendues solutions du gouvernement de Bolsonaro pour sortir de la crise de déforestation. Mais les organisations brésiliennes de défense des petits agriculteurs et des communautés traditionnelles, comme la CPT (Commission pastorale de la terre), signalent le risque que cette régularisation légalise l'accaparement de terres publiques (connu sous le nom de « grilagem » en portugais). Le cas de la société Amapá Celulose S.A. (AMCEL) constitue un exemple emblématique de l'appropriation de terres dans l'Amazonie brésilienne.

Le grilagem constitue un système de production illégale de titres de propriété sur des terres publiques qui confère à ces titres une apparence légale. Cette activité existait déjà à l'époque de la colonie, avec le vol de terres des peuples autochtones et les représentants des intérêts du grand capital, notamment les grandes exploitations agricoles, les sociétés agroindustrielles et minières et les plantations d'arbres, ont couramment recours à cette pratique aujourd'hui. C'est un mécanisme qui permet de s'approprier les terres en expulsant les petits agriculteurs, en les empêchant de détenir l'usufruit de leurs terres pour maintenir leurs moyens de subsistance. Le CAR (cadastre environnemental rural) constitue une des nouvelles stratégies pour légaliser l'accaparement des terres, principalement dans la région amazonienne brésilienne. Il s'agit d'un mécanisme prévu dans le nouveau Code forestier brésilien pour l'inscription numérique des terres. (1)

Ce processus historique d'accaparement de terre a eu comme résultat qu'aujourd'hui le Brésil est un des pays les plus inégaux de la planète au chapitre de la propriété des terres : un pour cent (1 %) des propriétaires possèdent presque la moitié de toutes les superficies rurales du pays alors que 50 % des propriétés ne représentent que 2,3 % des terres. (2) L'invasion des intérêts capitalistes dans le monde rural a aussi causé l'expulsion souvent violente des petits paysans. Ceux-ci ont dû émigrer vers les villes où vit aujourd'hui 85 % de la population nationale qui affronte de nombreux problèmes comme le chômage et la violence urbaine. Dans un processus inverse, la lutte du MST (Mouvement de travailleurs ruraux sans terre) et d'autres organisations a permis que le Brésil commence timidement un processus de réforme agraire.

L'accaparement de terres au Brésil constitue un exemple parfait de crime organisé, de vol de terres et de forêts des petits agriculteurs, avec la participation d'un ensemble d'acteurs qui profitent d'une certaine façon de ce crime. D'abord, les organismes du gouvernement qui stimulent l'occupation du territoire pour certains projets, en violation de la loi, accordent également un appui financier important aux entreprises et aux grandes fermes à travers leurs banques de développement. En deuxième lieu, les entreprises et les grandes fermes qui accaparent les terres sont les propriétés des cabinets de notaires qui préparent les actes de propriété frauduleux. Les juges qui décident de fermer les yeux devant les fraudes sont bien souvent eux-mêmes de grands propriétaires terriens avec des titres de propriété illégaux. Enfin, d'autres financiers privés, notamment les fonds d'investissement nationaux et internationaux financent les activités des entreprises et des propriétaires terriens qui exploitent les terres accaparées.

D'autres acteurs sont complices du crime, notamment le FSC, un système de certification internationale du bois des compagnies de plantation d'arbres. Les cabinets de consultation qui exécutent la certification ont été de véritables « avocats défenseurs » des sociétés accaparatrices de terres alors qu'ils déclarent que le bois est obtenu selon des pratiques « socialement justes ». (3)

Amapá Celulose (AMCEL) est une des rares grandes entreprises de plantation d'arbres située en Amazonie, une des régions les plus conflictuelles en termes d'accaparement de terres au Brésil. AMCEL possède des plantations d'eucalyptus certifiées par le FSC, qu'elle utilise pour la production et l'exportation de copeaux de bois pour l'industrie de la cellulose et aussi comme matière première pour la production d'énergie et d'électricité au Danemark.

AMCEL a été fondée en 1976 par la minière CAEMI, AMCEL a été cédée aux sociétés étasuniennes Champion et International Paper. Depuis 2007, AMCEL est contrôlée par les groupes japonais Nippon Paper Industries et NYK (Nippon Yusen Kabushiki Kaisha). (4)

Le WRM a conversé avec le père Sisto Magro, membre de la CPT (Commission pastorale de la terre) dans la ville d'Amapá, sur l'accaparement de terres de la société AMCEL.

Question : Pouvez-vous présenter un court résumé historique de l'occupation de terres par les petits paysans et les problèmes qu'ils ont affrontés dans l'État d'Amapá ?

Père Sisto : L'histoire des petits paysans dans l'État d'Amapá a commencé le long de la voie fluviale. Ils occupaient les rives des rivières et de l'océan dans l'archipel de Bailique qui réunit le fleuve Amazone, une partie de l'océan et des ruisseaux. Cette population vivait de la

chasse, de la pêche, de la cueillette de fruits d'açaï et de bacaba et de l'agriculture de subsistance, surtout basée sur la farine de manioc. Ces occupants élevaient également du bétail et des buffles dans les zones inondées. C'est ainsi qu'a commencé l'histoire du peuple agricole d'Amapá, en plus des peuples autochtones qui occupaient déjà ce territoire. Les paysans pratiquaient l'agriculture de subsistance sans poursuivre la richesse ; ils n'élevaient pas de porcs et respectaient les terres de leurs voisins. Lorsque les chemins ont été ouverts, d'autres communautés de petits paysans se sont établies le long de ceux-ci.

À partir des années 1950, les grands projets sont arrivés dans une tentative d'unir Amapá au reste du Brésil et de la planète. Le projet minier Icomi S'est établi dans la région à partir des années 1970, le projet d'Amapá Cellulose et aussi un port pour l'exportation. Beaucoup de gens de l'extérieur sont arrivés pour travailler dans ces projets et une autre logique est aussi arrivée, une logique qui cherchait à transformer le petit agriculteur en entrepreneur, avec l'introduction d'une agriculture « moderne » pour « développer » l'État. Cela signifie de transformer la culture de subsistance de ces agriculteurs en une culture capitaliste basée sur l'argent. Cette tentative a échoué parce que la culture capitaliste diffère beaucoup de la culture de la cueillette et de la subsistance du peuple paysan.

Pour comprendre les conflits agraires actuels, il est important de se souvenir qu'autour de 1900, lorsqu'Amapá faisait partie de l'État voisin de Pará, le gouvernement de Pará y envoyait des colonels en leur octroyant des titres de propriété sur de vastes superficies de terres préparées par des cabinets de notaires – lesquels appartenaient à ces mêmes colonels – pour qu'ils puissent distribuer ces terres à des éleveurs et à des petits agriculteurs. Cette réforme agraire a échoué, mais elle a créé une série d'anciens documents fonciers datant de 1900, 1910 et 1920 qui aujourd'hui, même s'ils sont obsolètes, sont utilisés par les grands propriétaires terriens pour tenter d'enlever les terres des petits paysans.

On essaie même maintenant d'introduire du personnel provenant du sud [du Brésil] qui a déjà une autre vision de l'agriculture, du monde rural, qui veut produire des richesses pour l'exportation et augmenter le PIB (produit intérieur brut). Notre paysan ne cherche pas à augmenter le PIB de quiconque ; il ne cherche qu'à produire pour pouvoir s'alimenter et tout au plus vendre sa production au marché de Macapá (la principale ville de l'État). L'Amazonie a besoin de l'humilité de ces paysans. Plus on cherche à implanter une mentalité capitaliste dans l'Amazonie, basée sur la production et la richesse, plus on détruit cet important biome, cet important écosystème. Et notre paysan local le sait très bien. Maintenant, c'est le grand capitaliste de l'extérieur de zone qui se consacre à la culture de l'argent et qui ne semble pas comprendre cette réalité.

Question : Selon les rapports de certification FSC de l'entreprise, (5) AMCEL a réussi à s'approprier presque 400 000 hectares de terres dans l'État d'Amapá. L'INCRA (organe fédéral d'aménagement territorial, responsable de la réforme agraire) a reconnu les titres fonciers de presque 167 000 hectares de terres que le FSC a certifiées. Un total de 119 000 hectares supplémentaires ne sont pas certifiés et, selon l'entreprise, des petits paysans occupent « illégalement » une partie de ces terres. En 2005, l'entreprise aurait remis à l'INCRA 105 000 autres hectares. Quelle est la vision de la CPT en ce qui concerne la légalité des terres d'AMCEL et du processus d'acquisition de ces terres ?

Père Sisto : Premièrement, un fait important à dire que le projet d'AMCEL constitue un projet du gouvernement fédéral. Celui-ci, en tentant de moderniser la campagne, a encouragé la

distribution de terres publiques dans l'État d'Amapá et d'autres États de l'Amazonie en prétendant qu'elle serait une distribution juste de terres. Le gouvernement a ouvert un appel d'offres pour les terres d'une zone d'Amapá qui intéressait vivement AMCEL et qui aujourd'hui couvre une partie des municipalités de Porto Grande, Ferreira Gomes, Cutias de Araguary et Itabaul. Chaque entreprise pouvait présenter une offre, mais seulement pour un seul lot. AMCEL appartenait alors au groupe CAEMI, une puissante minière de l'État d'Amapá. CAEMI a participé avec six signatures, dont certaines étaient des entreprises fantômes, puisque personne n'avait jamais entendu parler d'elles dans Amapá. Une de ces six entreprises était AMCEL, mais les autres n'avaient rien à voir avec les plantations d'arbres. Elles étaient plutôt liées au secteur minier. Elles ont toutes participé et remporté l'appel d'offres sur un énorme lot de 20 à 25 000 hectares. Le contrat de l'offre spécifie que chaque entreprise devait exploiter son lot. Cependant, immédiatement après que les autres entreprises ont obtenu les terres, elles les ont louées, sans exception, à AMCEL, même si le contrat ne le permettait pas. C'est ainsi qu'AMCEL a commencé son projet de plantation d'arbres qui à l'origine étaient des pins.

Un des éléments du contrat d'offre spécifiait que l'entreprise devait faire une étude topographique et délimiter son lot. Toutes les entreprises qui ont remporté l'appel d'offres l'ont fait, mais elles ont commis une autre irrégularité : elles ont augmenté leurs lots. Par exemple, des terrains de 20 000 hectares ont augmenté à 27 000 hectares après la délimitation. Un autre terme de l'appel d'offres était que l'entreprise gagnante devait exclure de la zone à délimiter les zones habitées par des petits paysans. Mais ces entreprises ne l'ont pas fait. Au contraire, AMCEL a commencé à promouvoir de véritables expulsions des personnes qui habitaient dans ces zones. La majorité a été expulsée au début des années 1980. AMCEL a dans certains cas indemnisé des petits paysans pour la terre, une mesure interdite parce que le contrat ordonnait l'exclusion pure et simple de ces zones habitées. Mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Par la suite, de 1983 à 1985, l'INCRA a octroyé les titres de propriété à AMCEL et aux cinq autres entreprises qui avaient remporté l'appel d'offres, même si un grand nombre de paysans vivaient sur ces terres. Les autres entreprises ont ensuite vendu les terres à AMCEL. Si tout cela est bon pour AMCEL, pour moi, c'est une gigantesque fraude, parce qu'AMCEL et les autres entreprises ont agi de connivence et n'ont pas respecté les termes de l'appel d'offres.

Aujourd'hui, il reste peu d'habitants parce que la plupart d'entre eux ont déjà été expulsés. Mais il est intéressant qu'AMCEL affirme qu'il n'y a pas de conflit dans les 167 000 hectares, que le conflit concernerait les 119 000 autres hectares. Parce qu'il y a aussi des conflits dans la zone de terres certifiées [par le FSC], et les causes en instance devant la justice en sont la preuve. On peut facilement voir dans le site Web du Tribunal de justice d'Amapá les conflits existants sur les terres dont l'entreprise prétend être le propriétaire légitime. Les habitants qui y résistent encore ont été expulsés judiciairement et continuent de l'être parce qu'AMCEL présente les titres fonciers des entreprises qui ont remporté l'appel d'offres et dont les terres font maintenant partie d'un seul titre énorme de 167 000 hectares. Il faut ajouter que dans l'extrême nord de ce territoire, dans la municipalité de Ferreira Gomes, l'entreprise a dépassé la zone correspondant au titre foncier unifié qu'elle a obtenu. Cela a été démontré dans un rapport technique produit par l'INCRA à la demande du juge, dans le cadre d'un des procès judiciaires. Mais le juge a affirmé que l'empiétement était « petit ». Cependant, cet excès couvre 28 kilomètres de sorte que toute petite variation finit par produire une différence très grande.

Question : AMCEL affirme qu'en 2000/2001 la Chambre fédérale à Brasilia a tenu une commission parlementaire d'enquête (CPI) sur les terres publiques qui a conclu que le processus d'acquisition de terres par AMCEL était légal. Que pensez-vous de cette affirmation ?

Père Sisto : Si c'est le cas, comment est-ce possible qu'une autre CPI sur les terres publiques, tenue cette fois-ci par l'Assemblée législative de l'État d'Amapá en 2004 ait conclu en 2005 qu'AMCEL devait retourner 105 000 hectares à l'Union [gouvernement fédéral] ? C'est une contradiction gigantesque. Le rapport de la CPI de 2004 a presque été rédigé par une personne qui plus tard a été poursuivie et condamnée pour accaparement de terres. Heureusement, on a réussi à nommer plutôt Ruy Schmidt, un autre député qui n'était pas lié à l'accaparement de terres, pour faire ce travail. La CPT a considérablement contribué à cette CPI qui a réussi à révéler tout le processus frauduleux d'accaparement de terres d'AMCEL. Nous avons conservé toute cette documentation et ainsi, AMCEL a dû remettre 105 000 hectares situés de l'autre côté du fleuve Araguari. En fait, il n'existait aucune documentation sur ces terres, pas un seul titre foncier ! Il n'y avait que des documents de possession, des reçus d'achat-vente, un document ordinaire de biens fonciers.

D'autre part, en ce qui concerne la situation des terres d'AMCEL, l'entreprise détient une zone relativement petite avec des titres définitifs, des terres achetées à des personnes qui détenaient ces titres et ce sont des titres que reconnaît l'INCRA, qui ne peuvent être contestés. Cependant, toutes les autres terres sont le fruit d'un autre processus criminel, ce que l'on appelle l'appropriation notariale. Les notaires impliqués sont du district d'Amapá et de la municipalité de Tartarugalzinho. Ces deux notaires ont émis des actes notariés, inscrits par le notaire public, portant sur des terrains publiques que l'INCRA n'a jamais titrées, ni vendues, ni régularisées. Si vous vous rendez à l'INCRA et que ce dernier examine la carte qu'il a de ces zones, il dira que ces terres lui appartiennent, qu'elles appartiennent toujours à l'Union [gouvernement fédéral]. C'est pourquoi la CPT a remis en question la supposée légalité de ces zones, selon les affirmations d'AMCEL. Il s'agit de zones inscrites, mais de manière irrégulière, illégale dont la superficie atteint plus de 100 000 hectares. Ce sont des terres qui devraient également être remises à l'Union. En 2003, un juge de paix et un corrégidor de la justice ont demandé aux cabinets de notaires d'Amapá de corriger ces registres frauduleux, y compris ceux des terres assignées à AMCEL. Mais il ne s'est rien passé depuis et les juges responsables de cette cause argumentent que l'AGU (le procureur général de l'Union) doit entamer une action judiciaire pour récupérer ces zones et pouvoir créer des colonies de peuplement en vertu de la réforme agraire. Mais l'AGU ne le fait pas. Aujourd'hui, une tactique d'AMCEL consiste à se débarrasser de ces terres en vendant ses titres illégaux à l'agroindustrie du soja.

Question : Qui a financé AMCEL, y compris tout cet accaparement de terres ?

Père Sisto : Le FNO (Fonds constitutionnel de financement du nord), un fonds public brésilien, a financé une bonne partie des plantations d'AMCEL. C'est de l'argent qui devrait plutôt financer les petits agriculteurs, mais ces derniers n'ont pas accès à ces fonds parce qu'ils ne répondent pas aux conditions pour formuler et présenter un projet. Ce sont AMCEL et d'autres entreprises et grands propriétaires terriens associés à l'agrobusiness du soja, par exemple, qui présentent des projets et touchent cet argent.

Question : L'entreprise affirme qu'elle s'est « engagée » à résoudre les conflits avec les petits agriculteurs par le « dialogue ». Quelle évaluation faites-vous de la relation de l'entreprise avec les habitants ?

Père Sisto : La relation n'est pas respectueuse. AMCEL démolit les maisons des habitants. L'année dernière, cinq maisons ont été démolies dans la municipalité de Ferreira Gomes ; cette année, ils en ont démolie une autre dans la municipalité de Tartarugalzinho, avec la protection du juge de cette zone, parce qu'ils ont gagné un procès contre un petit producteur. Mais cette maison se trouvait au milieu d'un champ. Alors qu'a fait AMCEL ? Le fonctionnaire judiciaire s'est présenté à l'endroit, AMCEL a indiqué la maison et le fonctionnaire a ordonné la démolition de la maison du frère de cet habitant, laquelle se trouve sur la rue et qui n'était pas visée par le procès ! Cela semble montrer que l'entreprise cherche à agrandir encore plus son territoire, y compris parce qu'elle a perdu plusieurs causes contre les habitants. Je demande : pourquoi AMCEL, qui a perdu plusieurs procès, maintient toujours les 167 000 hectares ? Elle essaie probablement de récupérer les superficies qu'elle a perdues légalement devant la justice. Et le juge de Tartarugalzinho, face à la demande d'indemnisation de l'agriculteur, au lieu de demander à AMCEL de reconstruire immédiatement la maison, a déclaré qu'il entamerait un procès judiciaire dont la première séance aurait lieu l'année prochaine. Face à cette situation, l'agriculteur se sent intimidé et hésite à reconstruire sa maison parce que l'entreprise l'a déjà démolie une fois et il craint que le juge ordonne à nouveau sa démolition.

Question : Même si quelques habitants ont gagné des procès, AMCEL a remporté la plupart des causes. Pouvons-nous espérer d'obtenir justice du pouvoir judiciaire d'Amapá ?

Père Sisto : Non. Par exemple, dans le cas des cinq maisons démolies dans la municipalité de Ferreira Gomes, le juge lui-même était sur place au moment de leur démolition. Selon les témoignages des habitants alors présents, le juge a déclaré : « Je veux voir ces maisons au sol ». Le juge de Tartarugalzinho est encore pire. Lorsqu'il s'est prononcé sur la démolition irrégulière de maisons, en plus de refuser de reconnaître l'erreur, il a ignoré la question en déclarant que le sujet serait abordé en février/mars [de 2021]. Mais il a d'ores et déjà clairement indiqué qu'absolument rien n'arrivera à AMCEL. Ce juge occupe lui-même une terre publique. Avec ces juges d'État auxquels recourt constamment AMCEL pour expulser les habitants, il s'avère difficile d'obtenir une décision favorable aux petits agriculteurs.

Question : Si l'on considère que la CPT agit dans une perspective de justice sociale, quelle voie faudrait-il prendre pour résoudre le conflit agraire créé par AMCEL à partir des années 1970 ? Et quel est votre message pour le peuple du Danemark, un pays auquel AMCEL envoie les copeaux de bois certifiés par le FSC ?

Père Sisto : La justice fédérale devrait intervenir et donner des instructions aux juges de l'État d'Amapá pour qu'ils cessent de prononcer des décisions. Si la justice fédérale s'implique, ce sera différent, car elle a tendance à analyser beaucoup plus à fond les droits fonciers de toutes les parties dans la zone, pas seulement ceux que prétend posséder AMCEL. Elle évaluera les titres fonciers pour voir s'il s'agit de terres publiques, et si c'est le cas, même s'il s'agit d'une superficie minime de terres publiques, AMCEL devra retourner les terres dont elle s'est appropriées. Au contraire, les juges de l'État ont tendance à affirmer que les terres sont de l'État d'Amapá et non de l'Union. Plusieurs juges de l'État ont même participé au projet d'agrobusiness. Certains d'entre eux ont déjà participé à des émissions de

radio aux côtés de représentants de l'agrobusiness. Il y a aussi des juges fédéraux qui favorisent l'agrobusiness, mais leurs décisions ont tendance à être plus équilibrées. C'est pourquoi AMCEL cherche toujours à recourir aux tribunaux de l'État et jamais aux tribunaux fédéraux.

En ce moment, il y a un processus compliqué en cours dans l'État d'Amapá. On transfère les terres de l'Union à l'État d'Amapá, et ce dernier veut les régulariser pour les donner aux entreprises d'agrobusiness, non pas aux petits agriculteurs. En même temps, le gouvernement de Bolsonaro ne débloque pas un sou pour l'INCRA, justement pour ne pas avoir à faire quoi que ce soit. Nous vivons un moment très difficile où il n'y a aucune volonté politique d'effectuer une régularisation territoriale au profit des petits agriculteurs.

Je dirais aux citoyens danois que l'heure est venue de planter des arbres au Danemark et qu'ils récoltent ces arbres au lieu de récolter les arbres ici. Ici, nous sommes assujettis à un processus très grave de déforestation, de dévastation et de destruction encouragé par le gouvernement de Bolsonaro. Celui-ci se renforce lorsqu'il peut dire que nous exportons du bois au Danemark parce que les Danois nous le demandent. Pendant ce temps, il joue avec le feu, en encourageant les incendies et la destruction des forêts pour faire la place à l'élevage de bétail, à la culture du soja et à l'agrobusiness. Et le bois peut s'avérer une bonne excuse pour le faire. Il est plus que temps que les pays européens plantent les arbres qu'ils ont eux-mêmes détruits dans le passé, qu'ils replantent [en Europe] et utilisent leur propre bois au lieu du bois de l'Amazonie, car cela cause un plus grand nombre de personnes expulsées et de crimes environnementaux.

(1) GRAIN, « Legalización del gran robo de tierras públicas en Brasil: agronegocio, deforestación y el caldero de futuras pandemias », avril 2020, <https://www.grain.org/es/article/6460-legalizacion-del-gran-robo-de-tierras-publicas-en-brasil-agronegocio-deforestacion-y-el-caldero-de-futuras-pandemias>

(2) OXFAM Brasil, « Terras e desigualdade », <https://www.oxfam.org.br/justica-social-e-economica/terras-e-desigualdade/>

(3) Bulletin no. 240 du WRM, « Le FSC et la RSPO sont-ils complices de délits ? Le problème des terres de Jari Florestal et d'Agropalma dans l'Amazonie brésilienne », 2018, <https://wrm.org.uy/es/articulos-del-boletin-wrm/seccion1/el-fsc-y-la-rspo-complices-del-delito-la-cuestion-de-tierras-de-jari-florestal-y-agropalma-en-la-amazonia-brasilena/>

(4) AMCEL - Amapá Florestal e Celulose S.A., <http://www.amcel.com.br/#home/>

(5) Amcel, *Relatório de Avaliação para certificação de Manejo Florestal e Cadeia de Custódia desde Floresta até a Saída do Produto* Rapport d'évaluation pour la certification de la gestion forestière et de la chaîne de contrôle, de la forêt jusqu'à la sortie du produit, <http://fsc.force.com/servlet/servlet.FileDownload?file=00Pf300000t1ht2EAA>

Indonésie : derrière le slogan « créer des emplois », une légalisation des crimes



Ph: Frans Ari Prasetyo

Avec l'adoption, en octobre 2020, d'une loi dite « omnibus » sur la création d'emplois, le gouvernement indonésien a modifié plus de 75 lois. L'impact le plus important de ce changement devrait porter sur l'environnement, les droits des communautés paysannes et des peuples autochtones ainsi que les droits des travailleurs. Cette loi modifie (et dérègle) les processus d'aménagement du territoire et d'octroi d'autorisations pour les activités des entreprises. Elle donne également plus de pouvoir au gouvernement central et au secteur des entreprises, notamment l'industrie du charbon, qui bénéficie directement d'un ensemble d'incitations. Par exemple, la loi exempte les sociétés charbonnières du paiement des redevances si elles développent des installations en aval, telles que des centrales électriques au charbon.

Cette mesure est particulièrement problématique en Indonésie. Un récent article du Bulletin du WRM (1) mentionne que le président Widodo et sa famille, son vice-président et d'autres proches collaborateurs sont impliqués dans le secteur de l'exploitation houillère. En outre, 262 des 575 parlementaires indonésiens sont employés, propriétaires, actionnaires ou PDG de certaines des plus grandes industries extractives et sociétés commerciales du pays. Ce sont des signaux forts qui indiquent que les entreprises ont effectivement pris le contrôle de l'appareil du gouvernement central. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en évidence une autre caractéristique clé de la loi omnibus : le gouvernement central annule le droit des gouvernements régionaux de s'opposer à un projet d'investissement déjà approuvé par Jakarta (la capitale où réside le gouvernement central). Cela ne fera qu'augmenter les conflits entre les dynasties locales existantes et l'élite politique de Jakarta. (2)

Dans le même temps, la loi limite (et, dans certains cas, élimine même) la possibilité pour la société civile et les communautés affectées de se consulter ou de contester l'approbation de projets tels que les grandes mines ou les plantations industrielles. Elle limite également le droit du public de déposer des objections contre les études d'impact environnemental une fois celles-ci approuvées, même s'il peut être démontré que le projet approuvé causera des dommages écologiques et sociaux.

Le ministre indonésien de l'Environnement a fait valoir que cette limitation était « basée sur des constatations selon lesquelles les intérêts des communautés locales directement

touchées ont souvent été dilués par des intérêts extérieurs indirects ». De même, un député de la commission législative du parlement qui a adopté la loi a déclaré que les critiques de ceux qui ne sont pas directement concernés devraient être limitées si elles « ne sont pas conformes aux intérêts nationaux ». (3) Ces déclarations sont très problématiques. D'une part les communautés affectées sont rarement informées en temps opportun et de manière appropriée, et ne réalisent l'ampleur des impacts que lorsque des machines ou des agents de sécurité apparaissent sur leur territoire ; mais d'autre part, quels sont ces « intérêts nationaux » dont parlent les représentants du gouvernement ? Quels intérêts représentent-ils ?

Depuis que cette proposition est apparue, des milliers de travailleurs sont descendus dans la rue pour rejeter la loi omnibus et des centaines de manifestants ont été arrêtés. Les droits des travailleurs ont été détournés, en particulier les droits visant à protéger les femmes, qui sont plus susceptibles d'être assujetties et exploitées. (4) On a beaucoup écrit sur les dangers et les risques de la loi omnibus, même par des sociétés à but lucratif qui craignent que leur image ne soit ternie du fait de la mise en œuvre de la loi.

Néanmoins, peu de documents se font l'écho des opinions des militants communautaires des différentes îles qui parlent des implications probables de la loi sur leurs territoires et leurs vies. C'est pourquoi le WRM a contacté un proche allié en Indonésie, qui a dialogué avec six militants communautaires qui résistent – pour certains depuis des décennies – à divers investissements destructeurs dans l'ensemble des îles. Chacun de ces militants a grandi en voyant son île, ses forêts, ses rivières, ses eaux côtières, ses animaux sources de protéines, son air frais, être détruits et saisis à travers toute une séquence d'agressions de la part du gouvernement et/ou de projets d'investissement des entreprises. « Pour chacun d'entre eux », déclare notre allié indonésien, « l'histoire et le travail de terrain dans lesquels ils sont investis, sont profondément personnels. Malgré la tonalité résolue de leurs voix, les dialogues ont été marqués par une absence notable de jovialité, quelque chose de très étrange dans les cultures orales locales en Indonésie. C'est le reflet de l'obscurité qui les habite en ce moment. »

Voici leurs histoires.

L'anonymat des personnes a été préservé pour des raisons de sécurité.

« Mama Na » lutte contre les plantations industrielles de palmiers à huile et de bois d'œuvre

Mama Na appartient à la tribu Muyu. Elle vit à Kampung Subur, dans la régence de Boven Digul, en Papouasie. Entre 2013 et 2014, la société PT BCA (PT Berkas Cipta Abadi), filiale du groupe Korindo, un conglomérat coréen d'huile de palme et de bois, a détruit au moins 12 300 hectares de forêt. Le groupe Korindo est la plus grande entreprise de plantation de palmiers à huile en Papouasie. La société de plantations de palmiers à huile PT MRJ (PT Merauke Rayon Jaya), qui fournit des multinationales comme Mars, Nestlé, PepsiCo et Unilever (5), menace également les forêts et les terres de Mama Na. De plus, les terres de sa communauté sont menacées par des plantations industrielles destinées à la production de bois d'œuvre.

L'entreprise de contreplaqué a été initialement créée en 1990 et a changé de propriétaire à trois reprises. Auparavant, elle produisait du bois d'œuvre, mais comme il n'y a presque plus de forêt, elle plante maintenant des palmiers à huile, dans le but de s'étendre sur d'autres parties de ce territoire. L'entreprise a ensuite rejoint une société de plantation de bois

d'œuvre [une catégorie connue en Indonésie sous le nom de HTI] et a changé de nom afin de pouvoir être habilitée pour les plantations. À Kampung Subur, la société de plantations de palmiers à huile PT BCA s'est implantée dans les territoires des clans Toweb, Tomba et Burok. Elle ne s'est jamais implantée sur mes terres. Je m'oppose à eux, car s'ils s'installaient ici, je perdrais ma terre et mes moyens d'existence. J'ai vu les impacts.

L'eau est polluée. Il y a des poissons morts partout dans les rivières Bian et Digul. Lorsque l'entreprise est arrivée dans la région, elle a construit un hôpital, l'hôpital Korindo. C'est une « maison de malades » au sens propre (en indonésien, Rumah Sakit, signifie « maison de malades »), car l'entreprise est venue nous rendre malades. La pollution s'enfonce dans le sous-sol, dans l'eau. Alors les poissons meurent. Lorsque nous utilisons l'eau pour la cuisson, la casserole est huileuse. Depuis que l'entreprise est arrivée, nous sentons que nous avons perdu notre culture. Nous n'avons plus nos traditions. Par exemple, nous avons perdu nos savoir-faire artisanaux, comme la fabrication de noken, d'enok, de nyiru ayak, qui sont fabriqués à partir de roseau et de bambou.

Je suis maintenant vigilante et prête à me battre contre la société de plantations de palmiers à huile PT MRJ et d'autres sociétés de plantations industrielles de bois d'œuvre. Les gens de l'entreprise s'intéressent aux terres du clan Ikoké pour construire un bassin pour le trempage du bois. Ils viennent et disent qu'ils sont là pour le tourisme ou la conservation, ils cherchent à manipuler la communauté.

Quelqu'un de PT MRJ est venu hier et a dit dans la salle du village : « Nous allons vous apporter la prospérité. Nous allons construire, fournir de l'eau potable, de bons emplois, nous ferons telle et telle chose pour la communauté. » Mais il s'est avéré au final que les gens ont dit NON à tout cela, car ils se sont déjà rendu compte de la situation réelle. Les combines de l'entreprise ont été découvertes. Nous n'acceptons donc plus ceux qui cherchent à nous convaincre. La situation est encore plus dure pour nous à cause de cela.

Nous dépendons tous des forêts pour notre alimentation et, néanmoins, nous voyons comment les forêts ont été détruites. Nous refusons cela, car nous voulons utiliser ensemble la forêt qui reste, la protéger et en prendre soin. Sinon, où iront mes enfants et mes petits-enfants à l'avenir ?

J'ai six enfants et ils disent tous que Mama Na est comme une guerrière pour eux. Tous sont de tout cœur avec Mama Na. Notre vie n'est pas facile. Nous ne sommes ni têtus ni arrogants. Ils sont riches et ils ne nous apportent jamais le bien-être. Il est trop tard maintenant.

Ey, en lutte contre les destructions perpétrées par une entreprise minière

Ey est originaire du village d'Aramsolki, dans le district d'Agimuga, dans la régence de Mimika. Ey travaille activement pour créer un espace destiné aux membres des communautés de trois districts afin qu'ils puissent exprimer leurs doléances par rapport à la dévastation complète des rivières et des estuaires de la région. Cette importante pollution et ces dommages sont le résultat des déversements massifs, directement dans les rivières et les cours d'eau, de la société minière PT Freeport Indonesia. Freeport Indonesia exploite en Papouasie l'une des plus grandes mines de cuivre et d'or du monde. (6)

Les gens qui vivent au bord des rivières et de la mer ont une culture de la chasse et dépendent de la mer ou de la rivière. Ces déversements irresponsables de déchets

détruisent la vie des gens. Les animaux commencent à mourir lentement, car ils inhalent et consomment chaque jour de l'eau contaminée par la boue des résidus miniers. Nous avons également observé que de nombreuses personnes souffrent de démangeaisons et d'autres problèmes de santé.

Les résidus miniers de Freeport entraînent également une perte d'accès de la communauté au transport fluvial. La sédimentation des déchets dans la rivière Ajikwa/Wanogong a entraîné un envasement impressionnant le long de la rivière Sampan, de l'île Puriri et de Kampung Pasir Hitam, vers l'estuaire. Auparavant, les membres de la communauté utilisaient cet itinéraire pour traverser les îles ou pour se rendre en ville pour rencontrer des parents, vendre leurs récoltes ou échanger des produits économiques issus de la chasse ou des récoltes. Cette voie d'accès permettait aussi aux enfants d'aller à l'école. De nos jours, les gens doivent attendre que l'eau de la rivière devienne suffisamment haute pour que les bateaux ou les canoës puissent passer. Parfois, les gens attendent cinq heures et parfois même un jour et une nuit. Des gens désespérés poussent leurs bateaux sur la rivière recouverte de déchets, ce qui endommage beaucoup leurs bateaux. D'autres choisissent de traverser en haute mer, ce qui est très dangereux.

Nous avons perdu un village : Kampung Pasir Hitam. Et aussi cinq rivières : Yamaima, Ajikwa/Wanogong, Sampan, Ajiira et Manarjawe. C'est un très grave problème.

En particulier, Freeport plante des arbres au milieu d'une rivière peu profonde qui s'est asséchée. Nous sommes très en colère contre cette situation. L'entreprise prétend qu'elle fait du reboisement, mais personne ne sait qu'une rivière a disparu ! L'entreprise plante des arbres et élimine également les preuves.

Ni, en lutte contre un projet d'énergie géothermique

Ni est originaire de Jailolo, dans l'île d'Halmahera, au nord de Maluku. Jailolo est un groupe de villages exposés à des tremblements de terre, en bordure d'une étendue de forêts. C'est aussi le nom d'un volcan qui a récemment repris son activité. Au cours des dix dernières années, de forts tremblements de terre se sont produits chaque année. Depuis 2008, la société PT Star Energy Geothermal Company, une filiale de PT Barito Pacific Tbk., a obtenu la concession du champ géothermique de Jailolo et a commencé l'exploration de cette zone de concession de 12 960 hectares. L'Agence américaine pour le commerce et le développement (USTDA) a accordé une subvention de 733 000 USD à PT Star Energy Geothermal Halmahera pour mener une étude de faisabilité du projet. (7) En 2017, cependant, le ministère de l'Énergie et des Ressources minérales a repris la concession de Star Energy et, depuis lors, les activités d'exploration sont menées par PT Sarana Multi Infrastruktur (SMI) – une coentreprise du ministère des Finances, de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Au début de l'année 2020, le gouvernement a donné son aval à cet investissement.

À mon avis, la plus grande menace à Jailolo est le gouvernement parce que le gouvernement ne se soucie guère des gens et qu'il veut travailler avec l'entreprise de géothermie. Star Energy est arrivée dans la zone et a commencé à collecter des informations en 2008. Il n'y a pas encore eu de développement ou de construction. Mais nous sommes inquiets, car la plupart des habitants de Jailolo sont des pêcheurs ou des agriculteurs. Par exemple, il y a un village, le village de Saria, où la pêche est le principal moyen de subsistance et où les gens cultivent en parallèle. Il y a des villages qui dépendent

encore de la forêt, à savoir les villages de Payo, Pateng, Bobo, Bobo Joko et Idamdehe. Idamdehe est le site prévu pour le forage d'un puits géothermique.

Notre forêt est encore en très bon état et nous ne laisserons pas le projet géothermique venir la déboiser. Nous n'avons jamais reçu d'informations correctes sur ce projet de centrale électrique. La nouvelle loi omnibus aura incontestablement un impact énorme. Les terres seront envahies. Les pêcheurs et les agriculteurs vont perdre leurs moyens de subsistance. Avec cette nouvelle loi, le gouvernement aide l'entreprise. Mais il y a une forte unité dans les villages, en particulier au sein des peuples autochtones de Saria et d'Idamdehe.

La lutte de Na contre une mine de nickel

Na est originaire du Sulawesi du Sud-Est, une région où la population est confrontée à une exploitation minière de nickel. (8) La communauté a réussi à bloquer les activités minières en 2019 et à repousser ses équipements lourds jusqu'au campement du projet situé sur la côte. Na a été au premier rang de la résistance.

Pour la communauté, l'exploitation minière n'apporte rien de bon. Rien. Si les activités d'exploitation minière démarraient ici, ce serait dangereux. Tout d'abord, nos plantes ne porteraient pas de fruits, à cause de la poussière ! Il y a des cultures de noix de coco, de goyaves, de clous de girofle, de noix de muscade et de poivre ici. Deuxièmement, il y a l'eau. Troisièmement, où iront les déchets ? Dans la mer ? Mais c'est un village de pêcheurs ! Cela gênerait inévitablement l'activité des pêcheurs. Donc pour nous, l'exploitation minière n'est pas une bonne chose. L'impact est énorme, nous avons pu le constater. L'exploitation minière est une activité à très court terme. En un clin d'œil, l'argent disparaîtra. C'est à très court terme parce que tout cela n'est qu'un mensonge. Et en effet, tout est une question d'argent. Nous sommes vraiment traumatisés par cette exploitation minière. Nous devons être vigilants, surtout pour ne pas abandonner. C'est tout.

Mais toutes les terres autour du site minier sont touchées. De la terre de mes parents à la mienne, tout est impacté. Par exemple, sur la route d'accès, où les véhicules vont et viennent, il y a de la poussière partout. Nous devons laver les feuilles de bananier avant de les utiliser. De plus, avec la mine, la famille s'est brisée. Les impacts sont évidents, mais les gens n'en étaient pas conscients. Il y a déjà des conséquences. Auparavant, un bâtonnet de poisson coûtait dix mille roupies indonésiennes, aujourd'hui ça coûte cinquante mille. Qui peut se permettre de payer un tel prix ? Et nous ne pouvons plus aller pêcher.

Maintenant, la nouvelle loi veut faciliter l'octroi de licences pour les grandes entreprises, mais nous défendons nos droits. Ma vie est entièrement basée sur ma terre. S'il y a des cultures, il y a de l'espoir. Nous y avons nos plantations. Nous pouvons gagner de l'argent avec nos cultures. Sans cela, je ne peux pas rêver avec mes enfants et mes petits-enfants. La mine a un impact vraiment douloureux pour nous. Tout est en train d'être détruit. Nous pleurerons du sang plus tard. Mais jamais ! Je n'abandonnerai jamais la terre.

Yati Dahlia lutte contre les projets de construction d'une nouvelle capitale

Dahlia vient de Penajam Paser Utara, dans le Kalimantan oriental. Dahlia est une militante et une artiste traditionnelle qui appartient à la tribu Balik, une petite tribu vivant au cœur de l'endroit prévu pour l'implantation de la nouvelle capitale de l'Indonésie, et près d'une des plus grandes régions minières du pays. Il y a environ 5 000 Balik qui parlent également leur propre langue.

Nous ne voulons pas faire de différence entre les tribus. Ici, il y a les Balik, les Paser et les Dayaks. Mais avec cet énorme projet, nous avons l'impression d'être pris au piège. Ils veulent que nous leur cédions les terres... Puis on nous demande une photocopie de nos cartes d'identité. La raison principale est qu'ils veulent diviser les terres. Certains ont l'ambition de devenir des chefs coutumiers ou autre chose... Nous sommes vraiment préoccupés. Comment pouvons-nous être unis si nous sommes encore utilisés par des gens qui ne se soucient que d'eux-mêmes ?

Nous avons obtenu des informations sur cette nouvelle loi. Mais c'est la terre de nos ancêtres. Nous sommes très inquiets et bouleversés. Le gouvernement ne s'arrêtera pas tant qu'il ne nous aura pas persuadés de vendre notre terre. Ils disent : « Coopérons. » J'ai dit à ma famille et à mes amis, qui possèdent de la terre ici, que nos ancêtres ne ferment pas les yeux et nous observent d'en haut. Même si la tribu Balik est une minorité, nous devons vivre unis pour défendre la terre.

Ah, en lutte contre un projet d'énergie géothermique

Ah est originaire de Salingka Gunung Talang, régence de Solok, dans la province de Sumatra Ouest. Ah milite au niveau de sa communauté et appartient à un mouvement regroupant quatre communautés montagnardes menacées par un projet géothermique géré par le consortium turc PT Hitay Power Energy et PT Dyfco Energi. (9)

Presque tous les habitants au pied du Mont Talang, dans le district de Solok, sont des agriculteurs. Même les fonctionnaires [connus sous le nom de PNS en Indonésie] ont des activités agricoles pour gagner un revenu supplémentaire. Nous sommes fiers de nos produits maraîchers et de notre délicieux et célèbre riz, le Bareh Solok. De manière générale, c'était une région sûre, jusqu'en 2017, lorsque le projet d'exploitation minière géothermique a bouleversé nos vies. Même à cette époque, le projet n'était pas clair. Mais nous savions que l'électricité qu'ils voulaient produire n'était pas destinée à la communauté. Nous n'en bénéficierions pas. Les gens de l'entreprise sont entrés par la force. Ensuite, les arrestations ont commencé à cause de l'incendie d'une voiture de la société, bien qu'on ne sache pas très bien qui l'avait brûlée en raison du grand nombre de personnes impliquées. Les personnes emprisonnées à cause de cet incident ont été incarcérées de février 2018 jusqu'au premier mois de 2020. Néanmoins, nous avons constamment bloqué les tentatives des brigades de sécurité et des forces armées de pénétrer dans notre zone.

Nous n'avons plus de nouvelles de l'entreprise et nous constatons également qu'elle n'a plus tenté d'entrer sur notre territoire. Mais nous restons vigilants. Avec la loi omnibus, nous savons que la réalisation du projet comporte un risque énorme pour notre sécurité.

Malgré l'inquiétude croissante des gens face aux restrictions et au vol de leurs terres et de leurs moyens de subsistance avec l'approbation de la loi omnibus, ces histoires montrent également comment les communautés continueront à résister à la destruction de leurs forêts et de leurs terres.

(1) Bulletin WRM 252, Indonésie : REDD+, le financement européen en faveur du développement et « l'économie bas-carbone » <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/indonesie-redd-le-financement-europeen-en-faveur-du-developpement-et-leconomie-bas-carbone/>

(2) The Interpreter, Indonesia's Omnibus Law won't kill corruption, 2020, <https://www.lowyinstitute.org/the-interpreter/indonesia-s-omnibus-law-won-t-kill-corruption>

(3) Mongabay, Indonesia's Omnibus Law a 'Major Problem' for Environmental protection, 2020, <https://news.mongabay.com/2020/11/indonesia-omnibus-law-global-investor-letter/>

- (4) Business and Human Rights Resource Centre, Omnibus Law on Job Creation reinforcing patriarchal mentality, 2020, <https://www.business-humanrights.org/en/blog/omnibus-law-on-job-creation-reinforcing-patriarchal-mentality/>
- (5) Greenpeace, PT Berkat Cipta Abadi Oil Palm plantation in Papua, 2018, <https://media.greenpeace.org/archive/PT-Berkat-Cipta-Abadi--PT-BCA--Oil-Palm-Plantation-in-Papua-27MZIFJW97GL8.html> ; EJAtlas, Korindo clearing forests for oil palm plantations, Papua, Indonesia, 2020, <https://ejatlas.org/conflict/korindo-clearing-forests-for-oil-palm-plantations-papua-indonesia>
- (6) The Insiders Stories, Freeport Indonesia's Production Rises 9% in the 2Q of 2020, <https://theinsiderstories.com/freeport-indonesias-production-rises-9-in-the-2q-of-2020/> ; London Mining Network Mimika's Coastal Dystopia: Besieged by Freeport's Indonesia's Mine Tailings Slurry, <https://londonminingnetwork.org/wp-content/uploads/2018/04/Mimikas-Coastal-Dystopia-1.pdf>
- (7) The Jakarta Post, Geothermal Projects expand clean energy, 2010, <https://www.thejakartapost.com/news/2010/03/31/geothermal-projects-expand-clean-energy.html>
- (8) Les sociétés ayant des permis d'exploitation minière sur l'île comprennent PT Alatoma Karya ; PT Bumi Konawe Mining ; PT Derawan Berjaya Mining ; PT Gema Kreasi Perdana ; PT Kimco Citra Mandiri ; PT Konawe Bakti Pratama ; PT Hasta Karya Megacipta ; PT Pasir Berjaya Mining ; PT Cipta Puri Sejahtera ; PT Natanya Mitra Energy ; PT Investa Pratama Inti Karya et PT Kharisman Kreasi Abadi. Voir Asia Times, Mining permits revoked after Wawonii protests, 2019, www.asiatimes.com/2019/03/article/mining-permits-revoked-after-wawonii-protests/
- (9) Bulletin WRM 244, Indonésie : La sombre réalité derrière l'énergie géothermique : Un discours trompeur sur « l'énergie propre », 2019, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/indonesie-la-sombre-realite-derriere-lenergie-geothermique-un-discours-trompeur-sur-lenergie-propre/>

Loi, criminalité et déforestation dans la campagne thaïlandaise



Villageois poursuivis pour intrusion dans le Parc national de Sai Thong, dans la province de Chaiyaphum. La cour a décidé de les placer en prison et de leur faire payer des dommages et intérêts à l'État.. Réf: Prachatai

[Disponible en thaï: กฎหมาย อาชญากรรม และการตัดไม้ทำลายป่าในพื้นที่ชนบทของไทย](#)

Comment les crimes forestiers sont-ils définis ? Et qui les commet ? Les cas suivants donnent une idée de la manière dont la loi a été appliquée à l'encontre des communautés forestières thaïlandaises ces dernières années, et quelles en ont été les conséquences.

Kaeng Krachan

Dans le parc national de Kaeng Krachan, à l'ouest du pays, des responsables gouvernementaux ont incendié les maisons et saisi ou détruit les biens des habitants de l'ethnie Karen. Les communautés ont demandé à être autorisées à revenir dans leur territoire d'origine après que les conditions de vie dans les nouvelles maisons où elles ont été relogées se sont avérées insupportables.

Kaeng Krachan est une grande forêt située le long de la frontière birmane et abrite des communautés autochtones Karen depuis 100 ans. En 2011, le gouvernement thaïlandais a proposé que la zone devienne un site naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO, bien que la demande n'ait pas été approuvée. Depuis 2011, les actes d'intimidation et de violation des droits humains des résidents locaux ont été fréquents, aboutissant à l'expulsion de 98 familles Karen du parc.

Khaw-Ee Meemi, un grand-père alors âgé de 100 ans, l'un de ceux qui ont été expulsés et ont vu leurs maisons incendiées, a témoigné en 2012 au procès administratif dans lequel il était l'un des plaignants : « Quand j'ai ouvert mes yeux pour la première fois en tant que nouveau-né, il y avait la forêt devant moi. C'est là que j'ai bu ma première goutte de lait. » Khaw-Ee est né en 1911, 30 ans avant même la promulgation de la première loi forestière thaïlandaise et 50 ans avant la première loi sur les parcs nationaux.



Pawlajii (« Billy ») Rakjongjaroen, le petit-fils de Khaw-Ee, qui poursuivait la lutte pour les droits des Karen à Kaeng Krachan, a disparu en 2014. Cinq ans plus tard, le Département des investigations spéciales a découvert des fragments d'os, dont l'ADN correspondait à celui de la mère de Pawlajii, dans un baril de pétrole sous la surface d'un réservoir à Kaeng Krachan.

Chaiyaphum

En 2016, Den Khamlae, un dirigeant de la communauté Khok Yao, actif dans la lutte pour les droits fonciers dans la province nord-est de Chaiyaphum, a également disparu dans des circonstances mystérieuses. Des fragments d'os d'un crâne humain ont été retrouvés plus tard dans la forêt. L'ADN dans les fragments s'est avéré similaire à celui des autres membres de la famille de Den Khamlae.



Den Khamlae avait participé depuis longtemps à la lutte, qui se menait dans tout le nord-est, contre le l'enregistrement officiel d'une forêt de réserve nationale sur des terres longtemps occupées par de petits agriculteurs et contre sa saisie pour des plantations industrielles d'eucalyptus. Son épouse, Suparb Khamlae, a été emprisonnée pour avoir soutenu la défense de la terre de la communauté de Kok Yao pour le motif d'« empiètement sur la forêt de l'État ». (1)

Expulsion et emprisonnement

En 2014, lorsque le Conseil national pour la paix et l'ordre a organisé une prise de contrôle militaire de la Thaïlande, il a utilisé ses pouvoirs constitutionnels temporaires pour émettre l'ordonnance 64/2014 du NCPO (Conseil national pour la paix et le maintien de l'ordre), qui habilitait l'armée à restituer les terres forestières saisies et à engager des poursuites contre les entreprises impliquées. Dans la pratique, cependant, ce sont les villageois pauvres dont les terres ont été prises qui doivent faire face à des poursuites pénales et civiles. Un an seulement après la publication de l'ordonnance 64/2014 du NCPO, des citoyens de tout le

pays ont fait appel à la Commission nationale des droits de l'homme de Thaïlande parce que l'ordonnance était utilisée pour expulser des villageois des zones forestières officielles, saisir leurs terres et détruire leurs biens sans aucun contrôle ni vérification des faits.

Entre 2014 et 2019, quelque 46 600 procès ont été intentés contre des villageois pour empiètement forestier. Dans les tribunaux de Chaiyaphum, par exemple, sur la base de la loi sur les parcs nationaux, des villageois ont été emprisonnés, expulsés de leurs terres et se sont vu imposer des dommages-intérêts.



Affiche publicitaire de l'État de la province de Phitsanuloke :
« restituer les forêts au pays »

Des poursuites pénales et civiles ont été engagées non seulement à l'égard des terres forestières, mais aussi à l'égard d'autres terres de l'État, ainsi que pour certains des quelque 410 procès intentés contre des militants de P-MOVE, un réseau du mouvement pour la justice sociale. Selon ce réseau, ici aussi, des terres habitées par des villageois ont été saisies, des villageois ont été emprisonnés ou des dommages-intérêts ont été réclamés contre eux devant un tribunal civil pour atteinte à la nature.

Selon Human Rights Watch, entre 2016 et 2018, la Commission nationale des droits de l'homme de Thaïlande a reçu plus de 100 accusations de torture des provinces du sud de Pattani, Yala et Narathiwat, où l'armée s'appuie régulièrement sur une combinaison de la Loi martiale et du Décret d'urgence sur l'administration publique en état d'urgence pour détenir et interroger des personnes jusqu'à 37 jours sans inculpation ni avocat. (2)

Et bien que le NCPO ait été officiellement dissous en juillet 2019 lorsqu'un nouveau gouvernement est entré en fonction, la constitution thaïlandaise actuelle protège les membres du NCPO et toute personne agissant sur leurs ordres, leur permettant de n'être jamais tenus pour responsables des violations des droits de l'homme commises pendant le régime militaire. De nombreux opposants affirment cependant que le NCPO conserve encore largement une position de pouvoir.

L'hévéa comme arbre criminel

Rubber plantations in state forest areas have been declared illegal in accordance with the National Council for Peace and Order (NCPO) policy, but it is villagers' small-scale plantings that have been especially targeted. Military and civilian officials have cut villagers' rubber trees and forced them to sign agreements to turn over the land they live on to the state or be subject to legal action.

State officials justify these actions, and intimidate the rural people whom they target, by claiming that the villagers are actually capitalists or are being backed by big business.



Des agents de l'État coupent les hévéas des villageois.

Les plantations d'hévéas dans les forêts domaniales d'État ont été déclarées illégales, conformément à la politique du Conseil national pour la paix et le maintien de l'ordre (NCPO), mais ce sont les petites plantations des villageois qui ont été particulièrement ciblées. Des militaires et des agents civils ont coupé les hévéas des villageois et les ont forcés à signer des accords pour céder à l'État les terres sur lesquelles ils vivent, sous peine de faire l'objet de poursuites judiciaires.

Les responsables de l'État justifient ces actions et intimident les populations rurales qu'ils ciblent en affirmant que les villageois sont en réalité des capitalistes ou sont soutenus par de grandes entreprises.

Les villageois sont des boucs émissaires

En Thaïlande, des concessions forestières ont été accordées à des entreprises britanniques bien avant la fondation du Département royal des forêts en 1896. Des concessions pour des plantations de teck ont continué à être accordées à des sociétés britanniques jusque vers 1954, date à laquelle les concessions étrangères se sont épuisées, ainsi que la majeure partie des ressources en teck du pays. À ce stade, les entreprises parapubliques (c'est-à-dire les entreprises détenues ou contrôlées en tout ou en partie par le gouvernement) ont commencé à travailler sur des concessions forestières de feuillus. Entre 1961 et 1985, la superficie boisée du pays est passée de 53 à 28 %. Entre 1981 et 1985, les taux de déforestation en Thaïlande figuraient parmi les dix plus importants dans le monde, les activités forestières de l'État jouant un rôle de premier plan dans la destruction.

En 1988, l'exploitation forestière a été interdite en Thaïlande à la suite des efforts des communautés rurales visant à protéger les forêts et d'une mobilisation environnementale populaire suite aux inondations catastrophiques dans le sud du pays. Pourtant, si le ministre de l'Agriculture de l'époque, qui a ordonné l'interdiction, était largement soutenu par le public pour son action, les sacrifices des villageois qui avaient fait pression pour cette protection des forêts ont été largement ignorés. Ce sont ces derniers qui sont devenus les boucs émissaires de la déforestation, et non pas l'État et les entreprises. Les mesures officielles de conservation des forêts se sont concentrées sur l'application de la loi contre les populations villageoises.

Des lois forestières pour qui ?

Début 2018, la construction d'un ensemble immobilier destiné aux fonctionnaires de la justice thaïlandais sur les pentes de la montagne Suthep à Chiang Mai a suscité de vives critiques du public pour avoir détruit une zone de forêt dense. La terre était à l'origine la propriété de l'armée et n'avait donc pas été classée comme terre forestière en application de la loi, mais était proche d'un parc national qui, selon les opposants, avait été affecté.

Pour les manifestants locaux, le double discours était clair : l'État s'emparait constamment des terres des villageois ordinaires et des forêts communautaires pour des raisons de « conservation », mais il était lui-même un délinquant majeur dans le secteur forestier. À la mi-2018, le gouvernement a été contraint de mettre fin au projet immobilier et d'entreprendre le reboisement du site.

Une continuité historique

Les tentatives du gouvernement thaïlandais visant à forcer les gens à quitter leurs terres remontent à plusieurs décennies. Mais elles deviennent particulièrement violentes pendant les périodes de gouvernement putschiste. Par exemple, le gouvernement du Conseil national de maintien de la paix qui est arrivé au pouvoir lors du coup d'État militaire de 1991 a lancé un programme de réinstallation pour les villageois pauvres vivant sur des terres forestières dites dégradées des Réserves forestières nationales. De même, le Conseil national pour la paix et le maintien de l'ordre (NCPO) – actuellement soumis à la pression des manifestations d'étudiants bien que n'étant pas officiellement au pouvoir – s'appuie sur une application injuste de la force militaire et étatique dans sa politique de reprise de contrôle des terres forestières par le biais des tribunaux.

La mise en œuvre de la politique forestière en Thaïlande a tendance à se baser sur des chiffres sans source qui prétendent que le pays « doit » avoir 40 % de couvert forestier, soit environ 20,5 millions d'hectares. Actuellement, environ 42 % sont légalement classés comme terres forestières, même si une grande partie de celles-ci comporte peu d'arbres. Cela veut dire qu'au moins 1,9 million d'habitants dans le pays, soit environ 636 000 foyers et un nombre indéterminé de communautés, sont officiellement des délinquants dont les droits peuvent être légalement violés sans vraiment pouvoir accéder à un quelconque recours.

D'autres emprisonnements et d'autres saisies de terres sont certainement à prévoir.

Pornpana Kuaycharoen, militante pour la justice sociale en Thaïlande, possède une longue expérience de travail sur les questions foncières et forestières. Elle est la coordinatrice de l'ONG Land Watch Thai.

Land Watch Thai est une petite organisation travaillant sur les questions foncières en Thaïlande aux niveaux local et politique.

[Disponible en thaï: กฎหมาย อาชญากรรม และการตัดไม้ทำลายป่าในพื้นที่ชนบทของไทย](#)

(1) Bulletin WRM 229, 2017. En Thaïlande, les conflits fonciers opposent l'État au peuple. <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/en-thaïlande-les-conflits-fonciers-opposent-letat-au-peuple/>

(2) Human Rights Watch, Thailand 2019, <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/thailand>

RSPO : sous-traiter la réglementation environnementale aux entreprises et à l'industrie de l'huile de palme

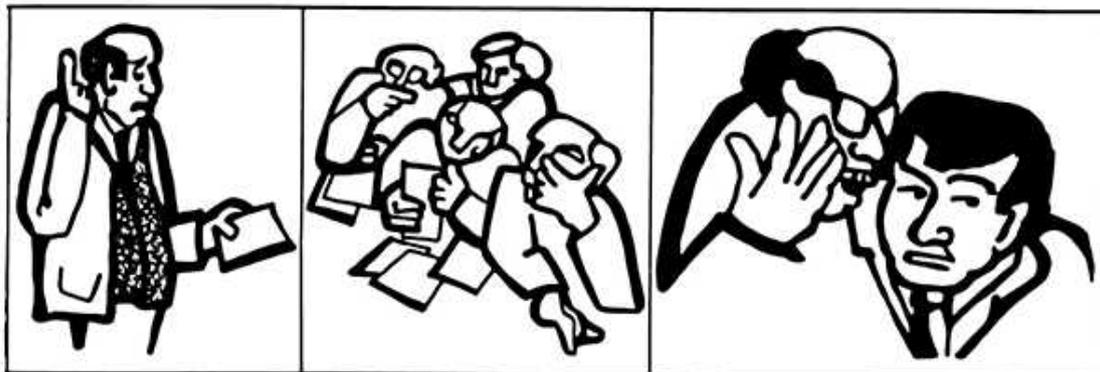


Illustration: Militant Rini Templeton. RiniArt.com

Des définitions biaisées de la durabilité transforment les petits exploitants en malfaiteurs. Les consommateurs mettent involontairement en danger la durabilité et aident à concentrer le pouvoir entre des mains déjà puissantes, en suivant et en légitimant ainsi les fausses normes de durabilité établies par les grandes entreprises.

L'écoconsommation et la responsabilité volontaire des entreprises sont censées améliorer l'efficacité du marché et permettre ainsi aux consommateurs d'inciter les entreprises à adopter de meilleures normes de production. La Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) offre un exemple de cette approche. La RSPO est un organisme de surveillance de l'industrie pour le secteur de l'huile de palme, qui répond aux préoccupations de la communauté et des ONG concernant les pratiques environnementales et sociales dommageables de la production d'huile de palme, pour agir en tant que garant contre les pratiques de production destructrices. (1) La RSPO est née d'une crise. Une crise d'instabilité écologique causée par les destructions perpétrées par les entreprises a fortement contribué à une crise de légitimité de la pratique et de l'idéologie du capitalisme, remettant en cause l'hégémonie du système. La RSPO et les programmes similaires sont capables d'utiliser ces crises non pas pour changer ou pour construire un système plus équitable ou plus écologique, mais pour renforcer le terrain à leur propre avantage.

Dirigé par et pour les entreprises du secteur de l'huile de palme, le groupe définit les normes de référence en matière de durabilité selon lesquelles les pratiques de production sont jugées. Les membres de la RSPO sont audités par le groupe et reçoivent un certificat de durabilité, afin que les consommateurs, principalement des pays du Nord, puissent faire leurs achats en toute bonne conscience, sachant que les biscuits, le dentifrice ou le shampoing qu'ils achètent n'ont pas provoqué de déforestation, l'expulsion de communautés ou la mort d'orangs-outans.

Mais il y a un défaut majeur dans les programmes du type de la RSPO. Il est connu sous le nom d'« aléa moral » en théorie économique : La RSPO permet à des producteurs qui ont un intérêt direct à minimiser les coûts et la complexité de la production et à définir des normes éthiques d'exploitation et de production d'une manière qui légitime leurs activités. Les producteurs qui ne respectent pas, ou ne peuvent pas respecter ces normes, sont moralement stigmatisés et exclus de la société de marché « acceptable ». Les producteurs

eux-mêmes définissent les normes sur la base desquelles ils sont jugés, puis les consommateurs se voient accorder la « liberté », mais aussi (ce qui prête à confusion) la responsabilité de choisir les produits – dans un cadre de valeurs fixé par les personnes qui veulent que le consommateur achète le produit.

Pour voir comment et pourquoi ce n'est pas une solution à la déforestation, et pourquoi, plus largement, l'ensemble du modèle est trompeur pour comprendre la durabilité écologique, il est utile d'avoir quelques connaissances sur le concept et la structure de la RSPO.

Le concept : un crime en devenir

La RSPO est un accord entreprises-ONG. La plupart des membres de la RSPO sont des producteurs de biens de consommation, des transformateurs d'huile de palme et des négociants, pour la plupart originaires de l'Europe et des États-Unis (2), dont Walmart, Nestlé, Mondelez et L'Oréal. (3) La RSPO a commencé comme une coopération informelle en 2002 entre le WWF (une grande ONG environnementale internationale) et Aarhus United UK Ltd (un producteur d'huiles et de graisses), Migros (une chaîne de supermarchés suisse), l'Association malaisienne des producteurs d'huile de palme (MPOA), et Unilever (une entreprise de biens de consommation). Aujourd'hui, elle comporte parmi ses membres l'agro-industrie et les principaux acheteurs d'huile de palme, le WWF, Unilever et l'Association malaisienne des producteurs d'huile de palme ayant un poids particulier. (4) Pour Unilever et l'Association malaisienne des producteurs d'huile de palme, il est clair que l'huile de palme est essentielle à leur chiffre d'affaires, mais les lecteurs pourraient penser : « Ah, ça va : le WWF leur demandera de rendre des comptes ! » Mais souvenez-vous : Le WWF dépend du financement des entreprises pour survivre, comme la plupart des ONG de conservation, et il est difficile de demander des comptes aux personnes qui fournissent votre gagne-pain. Le WWF a également joué un rôle particulièrement influent dans l'élaboration d'un récit sur la consommation responsable à travers d'autres programmes de certification, notamment le FSC pour les produits du bois et du papier, le MSC pour le poisson et les fruits de mer, la table ronde sur le soja responsable et d'autres. Cette ONG environnementale mondiale est depuis longtemps adepte d'initiatives favorables aux entreprises et à la croissance. Cela pose à nouveau un problème d'aléa moral.

L'ensemble du processus de normalisation relève de l'aléa moral. La RSPO est une initiative de normalisation. Il ne s'agit pas d'un organisme de surveillance légal ou d'une autorité de police, auquel cas il serait tenu de respecter des contrôles juridiques et des codes de conduite stricts. Au lieu de cela, le marché (ce concept nébuleux et polymorphe) est à la fois le normalisateur, l'organisme de surveillance et l'autorité de police.

Les décideurs (c'est-à-dire le groupe d'entreprises et d'ONG membres de la table ronde) gèrent également le processus de supervision et d'audit au sein de la RSPO. La surveillance et l'audit sont effectués par des intervenants nommés par l'industrie (et non pas par le gouvernement) qui sont également rémunérés par les parties prenantes de l'industrie, ce qui constitue un conflit d'intérêts majeur. La RSPO fonctionne sur une base volontaire, dans le sens où les entreprises décident d'adhérer ou non au programme, mais le fait d'être non certifié place les producteurs dans une zone grise morale très subjective, où leurs produits sont jugés « mauvais » selon des normes fixées par des acteurs qui dominent déjà la part de marché. À l'autre bout de la chaîne de production, ce système normatif régulé par le marché porte aussi un jugement moral, en particulier les consommateurs de la classe moyenne qui n'achètent pas leurs produits : « Vous n'achetez pas d'huile de palme 'durable' ? Vous

n'achetez pas de shampoing certifié ? Quelle personne moralement dépravée vous devez être ! Rappelez-moi de ne pas m'associer à vous. »

Comment faire le bon choix ?

Pour accepter le concept du consommateur bien informé guidant les réseaux de production d'entreprise à travers des décisions écologiquement responsables au point d'achat, il faut également accepter toute une façon de penser la « liberté ».

À vrai dire, une consommation responsable (ou écoresponsable) semble une bonne idée au premier abord : si vous croyez au suffrage universel, alors il est logique de voter avec votre argent. Voici la logique : si les entreprises montrent qu'elles sont « durables », elles gagneront plus de parts de marché ; celles qui ne sont pas durables deviendront les parias du marché. La démocratie du marché est mise à profit pour que chaque euro, dollar et franc compte à la caisse du supermarché. Malheureusement, cela suppose que le choix est commercial.

Les supermarchés, où les consommateurs peuvent choisir des produits à base d'huile de palme durable, sont construits pour la consommation et sont des espaces « non créatifs et anti-choix », dans lesquels les personnes confinées ne sont que « libres » de consommer. Ce sont des endroits où des acheteurs (et non des gens) viennent acheter des produits. Ils ne sont pas conçus pour améliorer l'environnement naturel. Mais intelligemment, les entreprises ont encouragé les consommateurs à se sentir coupables des problèmes environnementaux qui, leur dit-on, découlent de la surconsommation ; (6) mais il n'y a pas problème ! Il y a un nouveau concept appelé « consommation éthique » qui donne la rédemption si l'on a trop consommé ! Ainsi, les espaces conçus et construits pour que nous puissions les consommer ont été modifiés et offrent maintenant le pardon, moyennant un prix – un peu comme la corbeille pour la quête à l'église. Outre qu'elle est moralement corrompue, cette solution pratique n'est même pas un très bon choix commercial pour le consommateur : les consommateurs jugent les produits selon les normes et les valeurs conçues par les entreprises mêmes qui vendent le produit. Qu'est-ce qui pourrait mal se passer ?! C'est un peu comme si des fraudeurs et des assassins redéfinissaient la fraude et le meurtre, puis invitaient un jury, composé de leurs amis et pairs, à juger leur comportement.

Le défaut final et fatal de l'idée de « consommateur responsable » est que la plupart des consommateurs n'ont pas les connaissances, le contexte ou le temps pour vérifier si un produit est correctement étiqueté, si les ingrédients de ce produit ont été obtenus ou transformés de manière durable, ou si les objectifs « durables » des entreprises productrices sont écologiquement ou socialement raisonnables. Ce n'est pas un jugement de valeur : l'ensemble du processus de production et l'évaluation de la durabilité sont extrêmement complexes.

Pour que le concept de « consommateur responsable » fonctionne, les consommateurs devraient également agir collectivement en très grand nombre pour changer un produit qu'ils n'aiment pas. La gestion de l'empreinte écologique de la planète afin qu'une société mondiale infiniment diversifiée vive de manière durable est un problème complexe et une affaire de spécialiste qui ne peut être résolue avec une approche uniformisée. Le sérieux de ce concept est affaibli par l'idée que le grand public peut être une instance de surveillance chargée de la protection de l'environnement et de la société. Pourtant, le secteur des biens de consommation, les producteurs d'huile de palme et les ONG suggèrent que les

consommateurs devraient assurer le contrôle final de leur code de conduite. Laisser entendre, comme le font certains acteurs de l'industrie, que les consommateurs sont responsables de la dégradation de l'environnement en raison de leurs « demandes » de consommation, encourage cette logique. (7)

La RSPO, au premier abord, donne l'impression de « faire quelque chose » ; ceci est cependant trompeur et agit comme un écran de fumée, dissimulant les conséquences écologiquement néfastes de l'ensemble du réseau de production et de consommation qui sous-tend l'industrie de l'huile de palme.

Un système de logique dénué de toute moralité

La RSPO délivre des certificats garantissant des normes de durabilité qui sont gérées par les mêmes producteurs que ceux qui sont ensuite jugés par elle. Dans le même temps, la légitimité de l'État à établir et arbitrer les lois est affaiblie par l'argument selon lequel le marché devrait fixer et arbitrer des normes de durabilité. Sur le plan juridique, il y a donc moins de concurrence pour le marché en tant qu'arbitre de légalité. Formidable.

Et pour parachever le tout, les procédures d'exploitation rédigées par les grandes entreprises sont compliquées et coûteuses pour les petites entreprises, les petits exploitants et les travailleurs indépendants. Trop facilement, les normes criminalisent les petits opérateurs vulnérables qui ne peuvent pas se permettre de se conformer à un système économique et juridique qui a été construit pour les exclure.

Tout cela serait déjà assez brutal si le résultat était un système plus écologiquement durable. Mais il ne parvient même pas à cela : il redistribue simplement le pouvoir au profit de ceux qui sont déjà puissants, rend les petits acteurs plus précaires et affaiblit encore davantage le concept de durabilité. Pendant ce temps, les forêts continuent de brûler.

Le Dr Bernice Maxton-Lee est l'auteur de *Forest Conservation and Sustainability in Indonesia : A Political Economy Study of International Governance Failure*, [publié en 2020 par Routledge](#), et *A Chicken Can't Lay a Duck Egg: How Covid-19 can solve the climate crisis*, [publié en 2020 par Changemakers Books](#).

(1) H. Rogers, *Green Gone Wrong: Dispatches from the Front Lines of Eco-Capitalism* (London : Verso, 2010), 185

(2) RSPO

(3) RSPO, 'RSPO - Who We Are', 2017, <http://www.rspo.org/about/who-we-are>

(4) B. Richardson, 'Making a Market for Sustainability: The Commodification of Certified Palm Oil', *New Political Economy* 20, n° 4 (2015) : 545–68.

(5) A. Kenis et M. Lievens, 'Greening the Economy or Economizing the Green Project? When Environmental Concerns Are Turned into a Means to Save the Market', *Review of Radical Political Economics* 48, n° 2 (2016).

(6) I. Fontenelle, 'From Politicisation to Redemption through Consumption: The Environmental Crisis and the Generation of Guilt in the Responsible Consumer as Constructed by the Business Media', *Ephemera: Théorie et politique dans l'organisation* 13, n° 2 (2013) : 339–66.

(7) K. Ellison and K. Wellner, 'Research, Ethics, and Society (RCR) ; Professionalism and Social Responsibility', CITI Program | Collaborative Institutional Training Initiative, 19 décembre 2013, <https://www.citiprogram.org/members/index.cfm?pageID=805&intModuleID=15203>

RECOMMANDATIONS

Tribunal des peuples africains contre les sociétés de plantations industrielles

Les Amis de la Terre ont organisé la première session du Tribunal des peuples africains à Lagos, au Nigeria, en novembre 2020. Des représentants des communautés touchées et de la société civile ont présenté des témoignages sur des cas de violations des droits de l'homme et de dégradation de l'environnement liés à des plantations d'arbres en monoculture dans dix pays d'Afrique. Dans chacun des cas, il a été constaté que les sociétés de plantations controversées qui produisent le caoutchouc, l'huile de palme et le bois d'œuvre étaient contrôlées et financées par des banques de développement, des banques privées, des fonds d'investissement et des fonds de pension des quatre coins du monde. Parmi les sociétés accusées figuraient Socfin, Green Resources AS, Golden Veroleum Liberia (contrôlée par Golden Agri-Resources), SIAT SA, OLAM et PZ Wilmar. Pour plus d'informations en anglais et français, voir ici :

<http://africanpeopletribunal.org/resources/documents/>

<https://foe.org/news/african-peoples-tribunal-to-dismantle-power-of-industrial-plantation-corporations-building-people-power/>

2020 : Une année de résistance et de défi

Focus on the Global South a récemment publié son bulletin d'information avec un message en provenance d'Asie où, malgré la pandémie et toutes ses conséquences, l'humeur dominante est au défi et non au désespoir. Bravant le risque d'infection et contestant les lois d'urgence qui interdisent les manifestations de masse et restreignent gravement la liberté d'expression, de nombreuses personnes en Inde, en Thaïlande, en Indonésie, aux Philippines et dans d'autres pays se sont rassemblées ces derniers mois pour défendre la démocratie participative, la justice et les droits des peuples, et pour renforcer la résistance contre l'autocratie et le pouvoir des entreprises, tous deux en pleine expansion. Lisez les articles inclus dans le bulletin d'information (en anglais) ici.

<https://mailchi.mp/da11cb8dcda4/2020-a-year-of-resistance-and-defiance?e=825af4c4dd>

Une explication des nouveaux marchés financiers sur la destruction de la nature

Les récents appels à l'action pour lutter contre la perte critique de biodiversité sont à la fois attendus depuis longtemps et bienvenus, mais il manque un débat parallèle sur le « comment ». Pourtant, le « comment » est sans doute aussi important que l'objectif principal. L'ONG Green Finance Observatory a publié une vidéo expliquant les menaces qui se cachent derrière les principaux mécanismes utilisés pour financer la destruction de la nature. Parmi les instruments et initiatives expliqués dans la vidéo figurent la compensation, les solutions basées sur la nature, les émissions nettes nulles, le capital naturel, entre autres. Vous pouvez accéder à la vidéo en français avec sous-titres anglais) en cliquant sur le lien suivant. https://www.youtube.com/watch?v=jhnZJOOJ_E0&feature=youtu.be

Les articles du bulletin peuvent être reproduits ou diffusés en mentionnant la source suivante : **Bulletin 253 du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) : « Forêts : crime, pouvoir et impunité »** (<https://wrm.org.uy/fr/>)

[Inscrivez-vous au Bulletin du WRM](#)

Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est gratuite.

Vous avez manqué le dernier numéro du Bulletin WRM intitulé
«Les banques de développement financent la spoliation et l'exploitation» ?

[Vous pouvez le consulter, ainsi que tous les précédents numéros du bulletin WRM, en cliquant sur ce lien.](#)

Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Editeur: Joanna Cabello

Appui éditorial: Elizabeth Díaz, Lucía Guadagno, Jutta Kill, Winfridus Overbeek et Teresa Pérez

Secrétariat International du WRM

Avenue General María Paz 1615 bureau 3. CP 11400, Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 26056943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy/fr/>